

Livret du colloque du 29 et 30 septembre 2020

ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMITÉ D'HISTOIRE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



**De la réserve intégrale
à la nature ordinaire.**

***Les figures changeantes de la protection
de la nature (xix^e-xxi^e siècle)***

1. Nature ordinaire, nature en guerre. De la place de la nature ordinaire dans les études d'impact françaises de 1976 à nos jours

Marthe LUCAS, maître de conférences en droit, université d'Avignon

Introduite dans la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976, l'étude d'impact y est présentée comme une étude préalable à la réalisation d'aménagements dont il s'agit d'évaluer les « incidences sur le milieu naturel ». La loi impose *a minima* une démarche en trois temps : l'étude de l'état initial du site et de son environnement, l'étude des modifications que le projet apporterait à ce site et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement. Le décret d'application de 1977 impose plus particulièrement l'analyse des effets du projet sur « les sites et les paysages, la faune et la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques », entre autres. Il s'agirait par cette contribution de montrer la dichotomie existante entre la rédaction des textes relatifs à l'étude d'impact, qui permettait dès l'origine la prise en compte de la nature ordinaire, et leur application en France qui, dès le début, est en deçà des attentes sur ce sujet. L'examen de dossiers d'étude d'impact et les entretiens réalisés auprès de bureaux d'études, de services instructeurs ou de maîtres d'ouvrage mettent en lumière que la nature ordinaire a été et demeure souvent occultée. Si elle figure aujourd'hui au stade de l'analyse de l'état initial du site, elle n'est quasiment jamais reprise par la suite dans les rubriques consacrées aux facteurs susceptibles d'être affectés par le projet et aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation. La lecture des textes par les acteurs à l'aune du droit des espèces protégées (et des risques de sanctions qui y sont attachés) a dévoyé l'application de ces textes au détriment d'une partie de la biodiversité. Les réformes successives de l'étude d'impact sous toutes ses formes ont certes spécifié et renforcé le contenu, mais sans que les écosystèmes communs ne semblent bénéficier d'une meilleure prise en compte en pratique.

Toutefois, cette contribution voudrait également mettre en évidence comment la place de la nature ordinaire dans les études d'impact semble être depuis peu reconsidérée. Cette évolution s'explique sans doute, comme souvent, par la conjugaison de plusieurs facteurs. Ainsi l'apparition et la diffusion de la notion de services écosystémiques a-t-elle contribué à revaloriser le rôle et l'intérêt de tous les écosystèmes. Les autorités environnementales consultées sur les dossiers soulignent de leur côté la nécessité de les évaluer indépendamment de l'existence d'une protection réglementaire. Les mesures compensatoires, pour leur part, sont de plus en plus présentées dans les dossiers comme bénéficiant directement aux espèces protégées et indirectement à la biodiversité ordinaire. Au-delà de ce cas de figure, elles concernent d'ailleurs des continuités écologiques ou des milieux comme les zones humides qui sont loin d'être nécessairement identifiées comme des espaces protégés. Enfin, il existe çà et là quelques décisions jurisprudentielles reconnaissant l'intérêt de ces milieux ordinaires. La Cour de justice de l'Union européenne exige par exemple par un arrêté du 7 novembre 2018 que l'évaluation appropriée des incidences sur un site Natura 2000 porte sur toutes les espèces présentes sur le site et ne se limite pas aux habitats et espèces ayant donné lieu à la protection du site. La loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 pourrait d'ailleurs concourir à consolider ce processus, notamment via la reconnaissance du principe de solidarité écologique à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement.

◆ Bibliographie

- CANS (Chantal), « De la protection de la nature à la reconquête de la biodiversité », *Bulletin du droit de l'environnement industriel [BDEI]*, n° spécial 69, 2017, p. 25-31.
- DUPONT (Valérie) et LUCAS (Marthe), « La loi pour la reconquête de la biodiversité : vers un renforcement du régime juridique de la compensation écologique ? », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, n° 7, 2017, p. 143-126.
- HERCÉ (Steve), « Les études d'impact revisitées par l'ordonnance du 3 août 2016 », *Bulletin du droit de l'environnement industriel [BDEI]*, n° 66, 2016, p. 19-26.
- LUCAS (Marthe), *Étude juridique de la compensation écologique*, Éd. LGDJ, Coll. Thèses, 2015, 629 p.
- LUCAS (Marthe), « La compensation écologique des zones humides en France : vers une intégration des services écosystémiques ? », *Droit de l'environnement*, n° 219, janvier 2014, p. 19-25.
- MARTIN (Gilles J.), « La compensation écologique, de la clandestinité à l'affichage », *Revue juridique de l'environnement [RJE]*, 2016/4, p. 611.
- PRIEUR (Michel), « Le respect de l'environnement et les études d'impact », *Revue juridique de l'environnement [RJE]*, n° spécial/1981, p. 103-128.
- PRIEUR (Michel), « Les études d'impact et le contrôle du juge administratif en France », *Revue juridique de l'environnement [RJE]*, 1991/1, p. 23-37.
- PRIEUR (Michel), « Étude d'impact et protection de la nature », dans *20 ans de protection de la nature. Hommage en l'honneur du professeur Michel Despax*, Limoges, PULIM, 1998, p. 61-89.
- STEICHEN (Pascale), « La compensation préalable des atteintes à la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement. Biodiversité protégée et biodiversité ordinaire : deux poids, deux mesures ? », *Revue juridique de l'environnement [RJE]*, 2019/4, p. 705-724.

2. L'évolution des pratiques de gestion de la nature dans les espaces protégés du littoral d'Europe du Nord-Ouest : vers une intégration de la libre-évolution ?

Céline CHADENAS, maître de conférences en géographie, université de Nantes (UMR 6554 LETG),

Vincent ANDREU-BOUSSUT, maître de conférences en géographie, université du Mans (UME ESO 6590 CNRS), et

Caroline RUFIN-SOLER, maître de conférences en géographie, université du Littoral Côte d'Opale (TVES EA4477)

Depuis une trentaine d'années, des espaces naturels ont été protégés sur le plan institutionnel. Les gestionnaires placés à leur tête sont généralement originaires du milieu associatif ou salariés de collectivités locales. Issus pour la plupart d'entre eux de l'écologie et parfois spécialisés dans une discipline (ornithologie, entomologie, mammologie, botanique), leur parcours universitaire, leur appétence pour une espèce plus que d'autres et, plus largement, leur rapport personnel et intime à la nature ont pu influencer la gestion des milieux naturels qui leur ont été confiés. Depuis quelques années, une ouverture disciplinaire s'observe à la fois chez les gestionnaires, dans les équipes, mais aussi dans les plans de gestion où les sciences sociales sont plus facilement mobilisées, pour fournir à la protection de la nature une dimension plus intégratrice, en associant aussi les populations riveraines. Parallèlement, l'approche conservatoire patrimoniale de la gestion de la nature qui a prévalu pendant de nombreuses années semble à bout de souffle. Aujourd'hui, deux tendances se dessinent pour ces *hots spots* de la biodiversité.

La première pose la question de la place de la non-intervention dans la gestion des espaces naturels protégés : de quelle information les gestionnaires disposent-ils à ce sujet ? En effet, si les réseaux internationaux semblent friands de ce concept, qu'en est-il de l'échelle locale ? Les conservateurs des réserves naturelles par exemple sont-ils intégrés dans ces réseaux ? La gestion des milieux naturels protégés est-elle aujourd'hui inspirée par cette nouvelle approche grâce à la circulation des idées à l'échelle nationale et transnationale ? Et pour les gestionnaires, la libre évolution de la nature peut-elle être une alternative à la gestion conservatoire patrimoniale traditionnelle ?

La seconde tendance propose d'élargir l'échelle temporelle : comment, dans le contexte d'élévation du niveau marin, les gestionnaires envisagent-ils l'évolution des milieux naturels protégés depuis une trentaine d'années ? Des techniques d'anticipation sont-elles mises en place pour parer à la disparition de certaines espèces ou à l'évolution des milieux naturels ?

Cette proposition de communication fonde sa démonstration sur une quinzaine d'entretiens menés auprès de gestionnaires d'espaces naturels protégés en France métropolitaine, en Grande-Bretagne et en Allemagne, dans des contextes institutionnels variés, mais majoritairement situés sur le littoral. Cette ouverture à l'international contribue à la fois à analyser la place qu'occupent les pratiques de libre-évolution dans ces pays tout en cherchant à comprendre si l'évolution que les milieux naturels connaissent dans le contexte de l'élévation du niveau marin est appréhendée diversement en Europe : une vision fixiste de la gestion de la nature s'opposerait-elle à une volonté de laisser librement évoluer les milieux, y compris sur une échelle de temps longue ?

◇ Bibliographie

BARRAUD (Régis) et PÉRIGORD (Michel), « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? », *L'Espace géographique*, t. 42, 2013/3, p. 254-269.

BARTHOD (Christian), « Le retour du débat sur la wilderness », dans *Revue forestière française*, vol. 62, 2010/1, p. 57-70.

CALLICOTT (John Baird), *Éthique de la terre : philosophie de l'écologie*, Wildproject, 2010, 328 p. Collection Domaine Sauvage.

CHARTIER (Denis) et RODARY (Estienne) dir., *Manifeste pour une géographie environnementale. Géographie, écologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016, 439 p.

DÉRIOZ (Pierre), « Les ambiguïtés de la patrimonialisation des paysages "naturels" », dans *Patrimoines naturels*, sous la dir. de Christine BOUISSET et d'Isabelle DEGRÉMONT, Sud-Ouest européen, 2010, n° 30, p. 19-36.

BOUISSET (Christine) et DEGRÉMONT (Isabelle), « Patrimonialiser la nature : le regard des sciences humaines », *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/13542>.

GÉNOT (Jean-Claude), *La nature malade de la gestion*, Paris, Sang de la Terre, 2008, 239 p.

GOELDNER (Lydie), « The German Wadden Sea coast: reclamation and environmental protection », *Journal of Coastal Conservation*, 5, p. 23-30.

HÉRITIER (Stéphane), « Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps », *Annales de géographie*, 2013, n° 689, p. 3-23.

LARRÈRE (Catherine) et LARRÈRE (Raphaël), *Penser et agir avec la nature ? Une enquête philosophique*, Paris, La Découverte, 2015, 336 p.

MICOUD (André) et BOBBÉ (Sophie), « Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ? », *Natures, Sciences, Sociétés*, HS n° 1, 2006, p. 32-35.

ROTHERHAM (Ian D.), « The Call of the Wild. Perceptions, history people and ecology in the emerging paradigms of wilding », *ECOS*, 35(1), 2014, p. 35-43.

SCHNITZLER (Annick), « Toward a new European wilderness: Embracing unmanaged forest growth and the decolonisation of nature », *Landscape and Urban Planning*, vol. 126, 2014, p. 74-80.

SCHNITZLER (Annick) et GÉNOT (Jean-Claude), *La France des friches. De la ruralité à la féralité*, Versailles, Quae, 2012, 185 p.

SOULÉ (Michael) and NOSS (Reed), « Rewilding and biodiversity: complementary goals for continental conservation », *Wild Earth*, 8, 3, 1998, p. 18-28.

VAN DER WINDT (Henny J.), « Parks without Wilderness, Wilderness without Parks? », dans GISSIBL (Bernhard), HÖHLER (Sabine) and KUPPER (Patrick) eds., *Civilizing Nature. National Parks in Global Historical Perspective*, New York/Oxford, Berghahn Books, p. 206-223.

3. La biodiversité entre naturalité, artificialité et culturalité

Patrice NOTTEGHEM, vice-président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

La simple opposition entre milieux empreints de naturalité et milieux marqués par une nette pression anthropique n'éclaire pas totalement les caractéristiques de la biodiversité des uns ou des autres. La biodiversité des milieux à forte naturalité est généralement considérée comme remarquable, ne serait-ce que parce que ces espaces sont rares, mais certains milieux exploités (un bocage arboré et pâturé ou une chaîne d'étangs par exemple) peuvent présenter une biodiversité remarquable, bien qu'ils puissent être fortement anthropisés. Il importe donc de qualifier les milieux au moyen d'autres paramètres que la seule intensité de l'emprise humaine ou d'un simple gradient de nature. Il est proposé de distinguer et de définir, d'une part, l'artificialité des milieux et, d'autre part, la culturalité (écologique), deux termes opposés à celui de naturalité, mais exprimant deux relations distinctes à celle-ci. On peut définir la naturalité comme le caractère d'un milieu non conçu par l'Homme, ni travaillé de sa main, mais dont celui-ci tire parti, au même titre que d'autres espèces, et surtout a tiré parti par le passé, dans lequel s'expriment pleinement les processus écologiques spontanés propres aux conditions biologiques et géographiques de la région concernée.

L'artificialité (écologique) est le caractère d'un milieu conçu par l'Homme et travaillé de sa main pour en tirer parti, en ne prenant pas en compte, ou faiblement, les processus écologiques préexistants ou en s'efforçant d'en réduire les manifestations autant qu'il lui est possible. On peut parler de contrôle ou de domination de la Nature, voire de négation de celle-ci. La culturalité (écologique) est le caractère d'un milieu conçu par l'Homme et travaillé de sa main pour en tirer parti, en préservant et en orientant la fonctionnalité de tout ou partie des processus écologiques préexistants. On peut parler d'alliance entre l'Homme et le milieu au sein duquel il vit. Dans une perspective temporelle et dynamique, il est possible de considérer trois types de trajectoires relatives à l'évolution des milieux : l'artificialisation, la culturalisation (écologique) et la naturalisation (écologique). Cette proposition conceptuelle vise, comme sa traduction visuelle, à situer tout milieu en se référant aux trois pôles que sont la naturalité, l'artificialité et la culturalité. Elle permet d'argumenter, mieux qu'une bipolarité réductrice, la comparaison de milieux et de leur biodiversité ou d'états successifs d'un même milieu. Elle permet aussi de rendre compte de la dynamique (passée ou actuelle, spontanée ou orientée intentionnellement) de milieux, d'écosystèmes, de paysages, ou encore de populations animales ou végétales.

Cet outil peut en outre contribuer à éclairer la prise de décision et à en rendre compte, en matière d'altération, de préservation ou de restauration de la biodiversité, au regard des orientations choisies entre valorisation économique, gestion conservatoire et libre évolution.

4. Parcs nationaux et acceptation sociale. Apories de la concertation et construction des communs

Lionel LASLAZ, maître de conférences en géographie, université de Savoie Mont-Blanc

Cette proposition de communication s'inscrit dans la rubrique « La place des hommes dans la gestion de la nature » de l'appel à communication : elle vise à « mieux comprendre les tensions sociétales induites par les politiques de protection ainsi que la diversité des situations locales et nationales » du même appel.

L'acceptation sociale est une notion en plein essor, notamment au Québec, dans les mondes anglophone (Sauter and Watson, 2007 ; Yates et Caron, 2012 ; Fast, 2013) et germanophone (Wüstenhagen *et al.*, 2007 ; Schenk *et al.*, 2007 ; Michel *et al.*, 2015). Son cadre théorique se stabilise (Laslaz, à paraître 2019) et nous la distinguerons clairement de l'acceptabilité sociale avec laquelle elle est couramment confondue outre-Atlantique (Raufflet, 2014 ; Gendron, 2014 ; Fortin, Fournis, 2014 ; Batellier, 2015). Les travaux mobilisant la notion en France, depuis la thèse de Laslaz (2005b), commencent à se développer (Depraz, 2005b ; Gueorguieva-Faye, 2006 ; Bobillier-Chaumon et Dubois, 2009 ; Thomassin A. *et al.*, 2010 ; Laslaz *et al.*, coord., 2010 ; Laslaz *et al.*, dir., 2014 ; Delhoume et Caroux, 2014 ; Depraz *et al.*, dir., 2016 ; Degeorges, Lalo, 2017 ; Oiry, 2017). L'acceptation sociale des politiques spatialisées de protection a longtemps été négligée par les gestionnaires d'espaces protégés, dans un contexte dirigiste et centralisé dans lequel la prise en compte des avis des échelons non étatiques n'était pas prioritaire. Les lois de décentralisation, la multiplication des collectivités (intercommunalités) et l'essor de leurs compétences (Loi NOTRe) ont conduit à reconnaître dans les acteurs locaux et départementaux, notamment, des acteurs incontournables. La multiplication des tensions, voire des conflits environnementaux, sur le temps long des parcs nationaux, a aussi incité à revoir des modes de fonctionnement descendants jugés dépassés. Les partis pris de la protection de l'environnement en France relèvent de postures politiques conduisant à des choix stratégiques d'aménagement, notamment dans le cas des parcs nationaux de montagne. La montagne a en effet constitué un banc d'essai des politiques d'aménagement du territoire en France, dont la mise en place des parcs nationaux relève (Laslaz, éd., 2010). Ces politiques répondaient au double dogme de la recherche d'équilibre entre protection et développement, et de la vision déterministe du « handicap » que la Nation se devait de combattre au nom de l'unité territoriale, mais aussi du « bien commun » que constituaient les territoires d'altitude. Dans le même temps, les courants de la conservation à l'international ont mis en avant le « paradigme intégrateur », poussant à protéger la « nature avec l'homme » (Depraz, 2008). Après avoir conduit une réflexion sur la mise en place de la réforme des parcs nationaux en France (Laslaz, 2005a et 2007), sur la construction chaotique des chartes qui en découlaient (Laslaz, 2011), nous avons analysé le processus de charte dans les sept parcs nationaux antérieurs à la loi de 2006 (Laslaz, 2016). Nous en avons tiré une cartographie qui spatialise l'adhésion des communes à ces chartes et théorise un modèle de cette adhésion (Depraz et Laslaz, 2017). La charte se révèle en effet être une boîte de Pandore qui fait ressurgir des projets et des tensions, notamment en Vanoise (Laslaz, 2004 et dir., 2007 ; Cosson, 2014 et 2015). Cette proposition s'appuiera principalement sur les trois parcs nationaux alpins français, sans se priver d'éclairages dans d'autres établissements publics administratifs (Teixeira Cavalcante, 2009 ; Clarimont, 2013).

Cette communication propose ainsi d'interroger les modalités de construction spatiale de l'acceptation et la manière dont un outil comme la charte des parcs nationaux, censée favoriser la concertation et construire de nouvelles bases de collaboration, s'est avérée être une scène conflictuelle. Nous présenterons d'abord les contextes de la construction des chartes, depuis la création des parcs nationaux dans chaque massif, en montrant qu'une partie des tensions remonte à cette origine. Mais loin de tout expliquer, selon un déterminisme historique simplificateur, les mouvements d'adhésion et de réticence à cette dernière traduisent des stratégies d'évitement, de gain de temps, de fédération dans la contestation. La conduite de la charte et le jeu des acteurs expliquent pour beaucoup ces mouvements. Elle permet de comprendre au final les fortes disparités de taux enregistrés dans les aires d'adhésion des parcs nationaux.

Cette communication relève d'une posture résolument critique qui s'inscrit dans le référentiel théorique de la géographie politique de l'environnement (Laslaz, 2016 et 2017) sur la base du principe de « dégagement », notamment en réaction à la prédominance de la *political ecology* (Aubertin et Rodary, dir., 2008 ; Chartier et Rodary, dir., 2016) adossée au militantisme.

♦ Bibliographie

- AUBERTIN (Catherine) et RODARY (Estienne) dirs., *Aires protégées, espaces durables ?*, Marseille, IRD éditions, 2008, 260 p.
- BATELLIER (Pierre), *Acceptabilité sociale. Cartographie d'une notion et de ses usages*, Cahier de recherche, UQAM, Les publications du Centr'ERE, 2015, 150 p.
- BOBILLIER-CHAUMON (Marc-Éric) et DUBOIS (Michel), « L'adoption des technologies en situation professionnelle : quelles articulations possibles entre acceptabilité et acceptation ? », *Le Travail humain*, t. 72, 2009, n° 4, p. 355-382.
- CHARTIER (Denis) et RODARY (Estienne) dir., *Manifeste pour une géographie environnementale. Géographie, écologie et politique*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2016, 440 p.
- CLARIMONT (Sylvie), « La patrimonialisation des espaces naturels en débat : la réforme du Parc national des Pyrénées (France) », *Vertigo*, Hors-série 16 [En ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/13549>]

- COSSON (Arnaud) [2014], *Réformateurs au quotidien. Approche sociologique du travail de réforme dans la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, Institut d'études politiques.
- COSSON (Arnaud) [2015], « Construire son autonomie sous contrainte. Les directeurs de parcs nationaux entre desserrement et resserrement du verrou de l'État », *Gouvernement et action publique*, 2015/4, p. 153-171.
- DEGEORGES (Patrick) et LALO (Anne), « L'acceptabilité sociale des tirs de loups », *Histoire & Sociétés rurales*, vol. 47, 2017/1, p. 99-136.
- DELHOUME (Catherine) et CAROUX (Delphine), « Quel rôle des agriculteurs dans la transition énergétique ? Acceptation sociale et controverses émergentes à partir de l'exemple d'une chaufferie collective de biomasse en Picardie », *Vertigo*, vol. 14/3, [en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/15647>]
- DEPRAZ (Samuel) [2005b], « Le concept d'« akzeptanz » et son utilité en géographie sociale. Exemple de l'acceptation locale des parcs nationaux allemands », *L'Espace géographique*, 2005, 1-34, p. 1-16.
- DEPRAZ (Samuel) [2008], *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Colin, coll. « U Géographie », 2008, 320 p.
- DEPRAZ (Samuel) et LASLAZ (Lionel), « Conflicts, Acceptance Problems and Participative Policies in the National Parks of the French Alps », *Eco.mont*, issue 9-1, 2017, p. 40-50.
- DEPRAZ (Samuel), CORNEC (Ute) et GRABSKI-KIERON (Ulrike) dir., *Acceptation sociale et développement des territoires*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Sociétés, espaces, temps », 2016, 270 p.
- FAST (Steward), « Social Acceptance of Renewable Energy: Trends, Concepts, and Geographie », *Geography Compass*, 2013, vol. 7, n° 12, p. 853-866.
- FORTIN (Marie-José) et FOURNIS (Yann), « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures Sciences Sociétés*, 2014/3, vol. 22, p. 231-239.
- GENDRON (Corinne), « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs », *Communiquer*, 11|2014, en ligne : <http://journals.openedition.org/communiquer/584>
- GUEORGUEVA-FAYE (Diana), « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7|2006, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/2705>.
- HÉRITIER (Stéphane) et LASLAZ (Lionel), *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, coll. « Carrefours », 2008, 336 p.
- LASLAZ (Lionel) [2004], *Vanoise. 40 ans de Parc National. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, coll. « Géographies en liberté », 2004, 434 p.
- LASLAZ (Lionel) [2005a], « La réforme des Parcs Nationaux entre rapport et débats. Interrogations sur l'évolution des emblèmes de la protection de l'environnement en France », *Revue de géographie alpine*, t. 93, n° 2, p. 111-115.
- LASLAZ (Lionel) [2005b], *Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*, thèse de doctorat en géographie, université de Savoie, 2005, 2 vol., 644 p.
- LASLAZ (Lionel) [2007], « Autour de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux français ; enjeux et conflits », *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient6.htm>.
- LASLAZ (Lionel) [2011], « Produisons du conflit, il restera toujours de l'acceptation. Tensions et concertations autour des chartes des parcs nationaux français », *Bulletin de l'Association des géographes français*, vol. 88, 2011/4, p. 387-402.
- LASLAZ (Lionel) [2016], *Avide d'espaces. Protéger en montagne. Une polémogéographie des politiques environnementales au défi de l'acceptation sociale*, soutenance d'habilitation à diriger des recherches, université Savoie Mont Blanc, 2016, 437 p.
- LASLAZ (Lionel) [2017], « Jalons pour une géographie politique de l'environnement », *L'Espace politique*, 32|2017-2, [en ligne : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4344>]
- LASLAZ (Lionel) [2018], « Les espaces protégés : une mise en ordre du Monde », chapitre 8, dans ARNOULD (Paul) et SIMON (Laurent) dir., *Géographie des environnements*, Paris, Belin, coll. « Major », p. 194-211.
- LASLAZ (Lionel), notice « Acceptation sociale », dans BENOS (Remi) et al. dir., *Dictionnaire critique de l'anthropocène*, Paris, CNRS éditions.
- LASLAZ (Lionel) ed. [2010], « Parcs nationaux de montagne et construction territoriale des processus participatifs », *Revue de géographie alpine*, vol. 98, 2010, dossier spécial, n° 1 (5 articles).
- LASLAZ (Lionel) dir. [2007], *Pralognan, capitale de la Vanoise*, Paris, L'Édelweiss, 2007, 304 p.
- LASLAZ (Lionel), GAUCHON (Christophe), DUVAL-MASSALOUX (Mélanie) et HÉRITIER (Stéphane) coord. [2010], « Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux », Collection EDYTEM, *Cahiers de géographie*, n° 10, actes du colloque tenu à Chambéry les 16-18 septembre 2009, 2010, 272 p.
- LASLAZ (Lionel) dir., DEPRAZ (Samuel), GUYOT (Sylvain) et HÉRITIER (Stéphane) [2012], *Atlas mondial des espaces protégés. Les sociétés face à la nature*, Paris, Autrement, coll. Atlas/Monde, 96 p.
- LASLAZ (Lionel) dir., GAUCHON (Christophe), DUVAL (Mélanie) et HÉRITIER (Stéphane) [2014], *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 2014, 432 p.
- MICHEL (Annina Helena), BUCHECKER (Matthias) and BACKHAUS (Norman), "Renewable Energy, Authenticity, and Tourism: Social Acceptance of Photovoltaic Installations in a Swiss Alpine Region", *Mountain Research and Development*, vol. 35, n° 2, p. 161-170, [en ligne : <https://doi.org/10.1659/MRD-JOURNAL-D-14-00111.1>]
- OIRY (Annaïg), *Une transition énergétique sous tension ? Contestation des énergies marines renouvelables et stratégies d'acceptabilité sur la façade atlantique française*, thèse de doctorat en géographie, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2017, 435 p.
- RAUFFLET (Emmanuel), « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *Vertigo*, 2014, vol. 14, n° 2, [en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/1513>]
- SAUTER (Raphael) and WATSON (Jim), "Strategies for the deployment of microgeneration: implications for social acceptance", *Energy Policy*, 2007, vol. 35, n°5, p. 2770-2779.
- SCHENK (Anita), HUNZIKER (Marcel) and KIENAST (Felix), "Factors influencing the acceptance of nature conservation measures. A qualitative study in Switzerland", *Journal of Environmental Management*, 2007, vol. 83, n° 1, p. 66-79.
- TEIXEIRA CAVALCANTE (Ana Rachel), « Les effets du nouveau régime des parcs nationaux sur le Parc National de la Guadeloupe : constat d'avancées factuelles d'une réforme pour "Grecs et Troyens" », *Études caribéennes*, 12|2009, [<http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/3587>]
- THOMASSIN (Aurélië), WHITE (Carole S.), STEAD (Selina S.) and DAVID (Gilbert), "Social acceptability of Marine Protected Area. The case of Reunion Island", *Ocean & Coastal Management*, vol. 53, 2010, n° 4, p. 169-179.
- WÜSTENHAGEN (Rolf), WOLSINK (Maarten) and BÜRER (Mary Jean), "Social acceptance of renewable energy innovation: an introduction to the concept", *Energy Policy*, vol. 35, 2007, n° 5, p. 2683-2691.
- YATES (Stéphanie) et CARON (Marie-Andrée), « La communication comme vecteur de l'acceptabilité sociale des grands projets », *Journal of Professional Communication*, vol. 2, 2012, n° 2, p. 93-106.

5. Les zones humides. Une protection contre-nature ?

Corinne BECK, professeur d'histoire et d'archéologie médiévale, université de Valenciennes (CALHISTE), Sylvain DOURNEL, docteur en géographie, université d'Orléans (CEDETE), Fabrice GRÉGOIRE, géographe, Marie-Christine MARINVAL, maître de conférences, université Paris 1, équipe de recherche CNRS "Archéologie environnementales", et Bertrand SAJALOLI, maître de conférences en géographie, université d'Orléans (CEDETE). Correspondant : bertrand.sajaloli@orange.fr

Les zones humides occupent une place originale dans la protection de la nature en France métropolitaine et ultramarine. Souvent à l'origine de programmes de conservation aux échelles internationales et nationales depuis les années 1970, fortement représentées en nombre et en superficie parmi les espaces bénéficiant d'un statut de protection, elles participent d'une attention privilégiée quitte parfois à symboliser à elles seules les relations conflictuelles entre milieux naturels et sociétés humaines. Il s'agit dès lors, dans le temps court de l'histoire des cinquante dernières années, d'évaluer cette place singulière en soulignant la diversité des dispositifs de protection, la géographie des aires humides protégées et les étapes de sa mise en place ; il s'agit également d'analyser les discours motivant cet incontestable effort de préservation. En effet, outre l'incontestable enjeu de maintenir, voire de restaurer, une biodiversité considérable, les zones humides incarnent un idéal perdu de « nature naturelle », aujourd'hui souillée, mais que le génie écologique pourrait reconstituer. Effacé, le « péché humain » laisserait place à des « milieux vierges », à des « états de référence » dont la recherche sous-tend les plans de gestion.

En dehors même de l'illusion de cette quête, les travaux des archéologues et des géohistoriens ayant montré que bon nombre de sites ont été dès le Néolithique fortement influencés par les êtres humains, cet unanimité protecteur renvoie, tant dans son intensité que dans son ampleur, à d'autres discours qui, du XIX^e siècle aux années 1970, avaient au contraire érigé les lieux d'eaux en zones malsaines et improductives à combattre et à éradiquer. À tel point que l'on ne peut penser le regain contemporain d'intérêt pour les zones humides que comme une réponse balancée au discrédit d'hier et que se pose en filigrane la question de la considération des zones humides au sein des naturalistes des XIX^e et XX^e siècles. Pour quelles raisons ont-elles motivé un si faible engouement pour leur protection ? Comment, avant Odum, les pionniers de la protection de la nature et les grands naturalistes de ces deux siècles considéraient les marais ? Pourquoi la biodiversité tant louée de nos jours n'a-t-elle pas suscité de plus vives mesures de protection ?

Par-delà les arguments purement scientifiques (biodiversité, services écosystémiques), les zones humides sont révélatrices des systèmes de représentation de la nature et de l'imaginaire de ses protecteurs, elles relèvent également d'apories intervenant dans les transferts de mémoire et dans les mécanismes liés à la transmission scientifique. L'eau et ses milieux, par sa puissance symbolique, mais aussi par les fluctuations culturelles de cette même puissance, guiderait-elle plus sûrement que l'écologie elle-même la main du gestionnaire et du protecteur de la nature ? C'est cette tension, chère à François Terrasson, qui sera examinée à travers des études de cas concernant les mares, les tourbières et les grandes zones d'étangs.

6. La place évolutive des forestiers dans la connaissance, la cartographie et la gestion des écosystèmes forestiers, depuis le début du XIX^e siècle

Laurent LATHUILLIÈRE, réseau Habitats-Flore, Office national des forêts

Depuis des siècles, les forestiers (pris dans leur acception la plus large) gèrent le domaine forestier de l'État, comme celui des collectivités ou des particuliers. Les écosystèmes forestiers que nous observons aujourd'hui, considérés comme des « habitats naturels » sont la résultante de ces multiples et diverses gestions, croisées avec les conditions écologiques et biogéographiques. Ces critères biologiques sont connus et pris en compte de longue date par les forestiers pour satisfaire les besoins évolutifs des propriétaires, mais aussi des sociétés et des populations présentes dans les territoires (choix des essences, traitements appliqués, exploitations forestières). Les acteurs du monde forestier sont ainsi parmi les premiers gestionnaires et (donc ?) protecteurs de la nature, et ce depuis au moins aussi longtemps que les écologues ou naturalistes, les deux « métiers » n'étant pas incompatibles (mais fréquemment opposés). L'administration forestière (au sens large, car incluant les acteurs actuels de la forêt privée et publique) a régulièrement évolué depuis la Révolution française, que ce soit dans sa structure, sa composition, ses moyens, mais ses missions et actions sont fondamentalement restées les mêmes, et il est intéressant de les mettre en regard de l'évolution des approches d'étude et de préservation de la nature et des espèces. Le XIX^e siècle a vu l'émergence au sein de l'administration forestière d'une réelle volonté de connaissance et de technicité pour asseoir la gestion, mais aussi l'autorité des forestiers dans une société en mutation régulière (socio-culturelle, rurale vs industrielle) et dont les rythmes de changements sont bien différents du temps (long) de la dynamique forestière. Les techniques ont bien évidemment évolué, mais depuis plus de deux cents ans les forestiers aménagent des forêts, les mesurent, les cartographient, les comparent, et ces données « anciennes » sont des outils précieux pour analyser aujourd'hui les évolutions des milieux forestiers, élément déterminant de l'identification de leurs dynamiques spatio-temporelles et préalable nécessaire à l'identification des « gestions possibles », qui vont de l'exploitation optimisée à la libre-évolution (ou mise en réserve intégrale, la non-intervention restant une décision de gestion pour le propriétaire), en passant par toute une palette de gestions adaptées ou raisonnées (à la protection de l'environnement et/ou à la valorisation du matériau « bois »), assorties de multiples interventions plus ou moins fortes et parfois impactantes pour les milieux et les espèces (notamment sous l'objectif de « restauration » de milieux anciens supposés ou parfois fantasmés).

Aujourd'hui, les gestionnaires forestiers, publics ou privés, sont sollicités de toute part, pour satisfaire les besoins des trois grands piliers de la gestion forestière : la production de bois, la préservation de l'environnement, les fonctions sociales et culturelles. Ils sont souvent interpellés sur leurs pratiques par l'ensemble des acteurs qui ont chacun leurs attentes (voire exigences) et leurs logiques d'analyses et de choix, lesquels ne sont pas forcément cohérents voire compatibles. Les forestiers peuvent alors se retrouver à la croisée des chemins et, même s'ils mettent en œuvre une gestion la plus « multifonctionnelle possible », il leur est parfois demandé de « résoudre la quadrature du cercle », sur un même espace forestier, fréquenté, partagé, apprécié, critiqué (mais pas de la même manière) par différents publics, qui recouvrent un très large éventail de perceptions, de connaissances et de positionnements, à la fois techniques, sociaux, culturels. Au-delà des seuls aspects techniques de la gestion, il apparaît aujourd'hui le besoin d'un travail collectif des acteurs à la fois sur la sémantique et les éléments de langages (par exemple, qu'appelle-t-on une « forêt en bon état » ?!) et sur les représentations et schémas de pensée.

Si le forestier a longtemps été « seul au fond des bois » et, parfois (à l'instar de quelques forestiers naturalistes célèbres que nous évoquerons), premier protecteur de ses forêts, il est amené depuis quelques décennies à s'ouvrir à d'autres approches et expressions et, consécutivement, à d'autres techniques d'étude et de gestion des espaces forestiers (et associés) dont il a la responsabilité. Il s'implique également activement dans les politiques publiques de préservation de l'environnement et de la Nature (gestion des réserves biologiques, de réserves naturelles, de sites Natura 2000, de plans nationaux d'action, listes rouges, etc.).

Et pendant ce temps, que nous décidions et fassions quelque chose ou pas, les écosystèmes forestiers évoluent, seuls ou gérés, voire contraints, sous des influences écologiques bien évidemment, anthropiques tout aussi sûrement, mais aussi avec leurs propres dynamiques spatio-temporelles, qu'il est intéressant et même nécessaire de mieux appréhender, d'étudier de manière diachronique et mécanique (i.e. comprendre les mécanismes qui régissent ces évolutions) et de comprendre, pour mieux les accompagner dans un futur choisi en toute connaissance de cause (des tenants et aboutissants), pour garantir leur pérennité à long terme et pour les générations futures.

◇ Bibliographie

- Administration des Eaux et forêts. Circulaires de l'administration forestière de 1820 à 1937.
- Collectif. *Forêts et protection de la nature. Pour une politique forestière écologique*. Fédération française des sociétés de protection de la nature, 1983, 191 p.
- CHANSIGAUD (Valérie), *L'homme et la nature, une histoire mouvementée*. Paris, Ed. Delachaux et Niestlé, 2013, 272 p.
- GUINIER (Philibert), OUDIN (Auguste) et SCHAEFFER (Léon), *Technique forestière*, Paris, Éd. La Maison rustique, 1947, 376 p.
- JACQUIOT (Clément), *Écologie appliquée à la sylviculture*, Paris, Éd. Gauthier-Villars, 1983, 184 p.
- LATHUILLIÈRE (Laurent), « La transition et la reconquête forestière à Besse au XIX^e siècle, ou comment les forestiers ont fait une place à la forêt dans l'univers pastoral des hautes montagnes d'Auvergne », *Les Dossiers forestiers*, Office national des forêts, n° 26, 2013, p. 13-42.
- OTTO (Hans-Jürgen), *Écologie forestière*, Paris, Institut pour le développement forestier, 1998, 397 p.
- Revue forestière française, Gestion de la biodiversité : actions concrètes*. Numéro spécial, 2011, Éd. ENGREF.
- Revue forestière française, Regards croisés sur la biodiversité forestière*, 5/2011, Éd. ENGREF.
- VALLAURI (Daniel) coord., *Libre blanc sur la protection des forêts naturelles en France. Forêts métropolitaines*, Paris, Éd. Lavoisier, Tec & Doc, 261 p.

7. De gibier du roi à enjeu politique. Les identités changeantes de l'ours dans l'Alta Val di Sangro 1873-2019

Corradino GUACCI, *Società italiana di storia della fauna*

Le territoire de l'Alta Val di Sangro, situé dans la partie centrale et la plus haute des Apennins, a été pendant des décennies le dernier refuge italien de l'ours et l'un des derniers en Europe occidentale. La présence de ce grand mammifère sauvage a été décisive en 1873 pour la création d'une importante réserve royale de chasse et en 1921-1923 pour la création d'un des deux premiers parcs nationaux italiens et l'un des premiers en Europe. Sauvé grâce à cette mesure d'une extinction qui, dans les années 1910, semblait imminente, l'ours est ainsi devenu – de même que l'autre endémisme de la vallée, le chamois – le symbole et la principale raison d'attraction du parc national des Abruzzes. Dans des conditions numériques apparemment satisfaisantes jusqu'aux années 1990, à partir des années 1970 – et en correspondance avec un profond renouvellement de la gestion de l'aire protégée –, il a fait pour la première fois l'objet de recherches scientifiques sur le terrain et d'initiatives de gestion faunistique. Néanmoins, au cours des vingt dernières années, divers phénomènes sont apparus qui ont placé l'animal et sa gestion au centre de débats animés entre spécialistes et dans l'opinion publique nationale. La fin de l'équilibre séculaire créé dans les montagnes par les activités agro-sylvo-pastorales traditionnelles a en effet déterminé une descente des ours en aval, une confiance croissante envers les centres habités et un élargissement de l'aire de distribution avec, pour conséquence, une augmentation de la mortalité pour causes non naturelles. Ce phénomène suscite une indignation généralisée et des polémiques très âpres. De cet ensemble de phénomènes et d'événements dérivent une plus grande visibilité publique de l'ours, une importance politique croissante (locale et nationale) et l'émergence d'un véritable « régime de gestion » qui est la source de nombreux conflits technico-scientifiques et politiques et qui est en même temps d'efficacité très incertaine. Tous ces passages historiques dessinent une identité changeante de l'ours, dont l'évolution au fil du temps reflète de profonds changements dans les relations entre la nature et la société (locale et nationale) dans les domaines culturel, technique et scientifique et politico-institutionnel. Le sujet sera abordé par une équipe de biologistes, de gestionnaires d'aires protégées et de chercheurs en sciences sociales de la Société italienne d'histoire de la faune grâce à une recherche approfondie de publications historiques et de documents originaux et à travers un séminaire de réflexion collective qui se tiendra en été dans le Parc national des Abruzzes Lazio et Molise.

◇ Bibliographie

- BOSCAGLI (Giorgio), « Brown bear mortality in central Italy from 1970 to 1984 », *International Conference on Bear Research & Management*, 1987, n° 7, p. 97-98.
- BOSCAGLI (Giorgio), *L'Orso*, Udine, Lorenzini Editore, 1988.
- BOSCAGLI (Giorgio), PELLEGRINI (Massimo), FEBBO (Dario), PELLEGRINI (M.), CALÒ (C.M.) e CASTELLUCCI (C.), « Distribuzione storica recente (1900-1991) dell'Orso bruno marsicano (*Ursus arctos marsicanus*) all'esterno del Parco Nazionale d'Abruzzo », dans *Atti della Società Italiana di Scienze Naturali e del Museo Civico di Storia Naturale di Milano*, CXXXIV (1993), 1, p. 46-84.
- DOROTEA (Leonardo), *Della caccia e della pesca nel Caraceno. Sommario Zoologico*, Napoli, Vitale, 1862.
- FEBBO (Dario) e PELLEGRINI (Massimo), « The historical presence of the brown bear in the Apennines », *Aquila. Ser. Zoologica*, XXVII (1990), p. 85-88.
- GIPPOLITI (Spartaco) e GUACCI (Corradino), « Il mammifero italiano più minacciato: l'Orso marsicano. Un approccio interdisciplinare per la sua conservazione », *Natura & Montagna*, LXIV (2017), 2-3, p. 29-35.
- GIPPOLITI (Spartaco) und GUACCI (Corradino), « Der mysteriöse Apenninen-Braunbär und seine Schutzmaßnahmen in Zentralitalien », *Zoologischen Gesellschaft für Arten und Populationsschutz*, XXXIV (2018), 1.
- GUACCI (Corradino), « Faunal knowledge and policies at the origins of the Park and in its first period », *Ninety years of the Abruzzo national Park 1922-2012. Proceedings of the Conference held in Pescasseroli, May 18-20, 2012*, edited by Luigi Piccioni, Cambridge Scholars Publishing, 2013, p. 31-41.
- GUACCI (Corradino), FERRI (Mauro) e GIPPOLITI (Spartaco), « Un manifesto pro conservazione "ex situ" dell'orso bruno marsicano », *Biologia Ambientale, rivista del Centro Italiano Studi di Biologia Ambientale*, XXVII (2013), 2, p. 55-58.
- MINISTERO DELL'AMBIENTE E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO E DEL MAREISPR, Piano di azione nazionale per la tutela dell'Orso bruno marsicano, Roma, 2012.
- PICCIONI (Luigi), « Il dono dell'orso. Abitanti e plantigradi dell'Alta Val di Sangro tra Ottocento e Novecento », *Abruzzo Contemporaneo*, n.s. II (1996), 2, p. 61-113.
- TARQUINIO (Gianluca), *Testimonianze storiche della presenza dell'orso bruno marsicano in Abruzzo e nelle aree limitrofe*, Sofa, Grafitalia, 2001.

8. De la protection au pilotage : comment l'activité du Conseil national de protection de la nature éclaire l'évolution des politiques publiques de protection de la nature ?

Pierre CHASSÉ, doctorant, AgroParisTech

Le Conseil national de la protection de la nature [CNPN] est la plus ancienne instance d'expertise dans le domaine de la protection de la nature en France. Le décret du 27 novembre 1946 lui assigne trois missions : « définir le statut des parcs naturels et réserves », « donner son avis sur les mesures propres à assurer la protection et l'aménagement en parcs nationaux et réserves » et « étudier et proposer les mesures législatives et réglementaires afférentes à ces objets ». Sa mise en place dénote ainsi une certaine volonté au sortir de la Seconde Guerre mondiale de protéger certaines parties du territoire national. Néanmoins, il faudra attendre 1960 pour qu'une loi sur les parcs nationaux soit promulguée et 1976 pour que la loi pour la protection de la nature instaure de nouveaux instruments visant à protéger la faune, la flore et les milieux naturels. C'est d'ailleurs à la suite de cette dernière que le décret 77-1300 du 25 novembre 1977 viendra élargir les missions du CNPN à la préservation de la faune et de la flore sauvage, ainsi qu'à « la protection des espaces naturels et le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent ». À partir des années 1990, l'avènement du concept de biodiversité va entraîner une reformulation de ses missions pour l'adapter à ce nouveau « paradigme ». Le CNPN, à partir de 1995, sera désormais chargé de « préserver et restaurer la diversité de la flore et de la faune sauvages et des habitats naturels » (décret 95-1082 du 3 octobre 1995). En plus de consacrer l'importance de la « diversité », cette nouvelle formulation induit bien l'idée plus interventionniste selon laquelle il serait possible de « restaurer » la nature et qui n'est pas sans poser de nombreuses questions quant à son application concrète (Fabiani, 2000). Ce rapide aperçu des réformes du CNPN vient ainsi illustrer différentes périodes auxquelles correspondent différentes manières de concevoir et de gérer la nature. À travers cette communication, nous souhaitons poursuivre les réflexions entamées par certains auteurs sur le passage de la « protection de la nature » à la « gestion du patrimoine naturel » (Lefeuvre, 1990) et au « pilotage de la biodiversité » (Blandin, 2009). Jusqu'ici, l'analyse des politiques publiques de protection de la nature en France s'est principalement focalisée sur des cas d'étude ou des instruments spécifiques tels que les réserves naturelles (Therville, 2013), la transposition de la directive Habitats (Remy, 2001; Pinton *et al.*, 2006), les parcs naturels (Larrère, 2009 ; Cosson, 2015), les inventaires (Arpin *et al.*, 2015) ou encore la Trame Verte et Bleue (Charvolin *et al.*, 2011; Alphandéry and Fortier, 2012). L'étude de l'évolution du CNPN, instance qui a vu se mettre en place l'ensemble de ces instruments de protection de la nature, offre ainsi une opportunité unique de saisir de manière plus globale les évolutions de la politique de protection de la nature et ainsi mieux éclairer les différents courants qui l'ont traversé au fil du temps, tant en termes de visions que de pratiques. Cette communication est fondée sur l'analyse des archives du CNPN depuis sa première réforme en 1977 jusqu'aux années 1990. À travers l'analyse du contexte et des modalités de mise en œuvre des instruments issus de la loi de protection de la nature, ce travail permet d'étudier la nature et l'ampleur du changement induit par l'émergence du concept de « biodiversité » dans notre manière de percevoir et de protéger la faune, la flore et les milieux naturels. D'autre part, à travers l'étude du CNPN, cette recherche souhaite contribuer à analyser la place des connaissances scientifiques et de l'expertise dans la conduite de l'action publique. Si la récente réforme du CNPN¹ illustre bien une volonté d'évolution vers une gouvernance plus « technique » de certaines problématiques associées à la biodiversité, l'étude de cette période « pré-biodiversité » interroge le rôle des scientifiques dans les problématiques de protection de la nature.

◇ Bibliographie

- ALPHANDÉRY (Pierre) and FORTIER (Agnès), « Can a Territorial Policy be Based on Science Alone? The System for Creating the Natura 2000 Network in France », *Sociol. Rural.*, 41, 2001, p. 311-328.
- ALPHANDÉRY (Pierre) and FORTIER (Agnès), « Local Settings and Biodiversity: A Sociological Approach to the Implementation of the EC Habitats Directive in France », *Curr. Sociol.*, 58, 2010, p. 755-776.
- ALPHANDÉRY (Pierre) et FORTIER (Agnès), « La trame verte et bleue et ses réseaux : science, acteurs et territoires », *Vertigo*, 2012, vol. 12/2, [en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/12453>]
- ARPIN (Isabelle), CHARVOLIN (Florian) et FORTIER (Agnès), « Les inventaires naturalistes : des pratiques aux modes de gouvernement. Introduction », *Études rurales*, 2015/1, n° 195, p. 11-26.
- BLANDIN (Patrick), *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, conférence-débat organisée par le groupe Sciences en questions à Paris le 4 octobre 2007, Versailles, Quae, 2009, 126 p.
- CHARVOLIN (Florian), MATHEVET (Raphaël) et VIMAL (Ruppert), « La Trame verte et bleue et son public », *Quaderni*, 76, 2011, p. 67-78, [en ligne : <http://journals.openedition.org/quaderni/141>].
- COSSON (Arnaud), « Construire son autonomie sous contrainte. Les directeurs de parcs nationaux entre desserrement et resserrement du verrou de l'État », *Gouvernement et action publique*, 2015/4, p. 153-171.
- FABIANI (Jean-Louis), « Éthique et politiques de la techno-nature. À propos de la biologie de la conservation », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVIII-118, 2000, p. 15-28.
- LARRÈRE (Raphaël), « Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux », dans *Histoire des parcs nationaux*, Versailles, Quae, 2009, p. 21.
- PINTON (Florence), ALPHANDÉRY (Pierre), BILLAUD (Jean-Paul), DEVERRE (Christian), FORTIER (Agnès), GENIAUX (Ghislain) et LEFEBVRE (Catherine), *La construction du réseau Natura 2000 en France. Une politique européenne de conservation de la biodiversité à l'épreuve du terrain*, Paris, La Documentation française, 2006, 249 p.
- REMY (Élisabeth), « Natura 2000 : une expertise partagée », *Économie rurale*, 2001/262, p. 19-34.
- THERVILLE (Clara), *From rigid protection towards integrative conservation management in social-ecological systems: a study of French Nature Reserves*, these à l'université de Bretagne occidentale-Brest, 2013.

¹ Jusqu'en 2017, le CNPN était composé entre autres de représentants du gouvernement, d'établissements publics, d'associations de protection de la nature et de scientifiques. Il est désormais composé uniquement d'« experts désignés pour leur compétence scientifique ou technique ».

9. Gérer les espèces exotiques envahissantes : un apprentissage collectif en constante évolution, de l'intervention à l'éthique...

Alain DUTARTRE, expert indépendant (ancien ingénieur de recherche à l'Irstea), alain.dutartre@free.fr, et Emmanuelle SARAT, UICN France, emmanuelle.sarat@uicn.fr

Depuis plusieurs décennies, l'accroissement permanent des introductions d'espèces, facilité par la mondialisation des échanges de biens et de personnes sur tous les continents, a pour conséquence la multiplication des invasions biologiques et l'aggravation des dommages causés aux communautés indigènes de flore et de faune dans les sites colonisés. Ce processus évolutif global est devenu tout à fait préoccupant et a conduit dès les années 1970 à la mise en place de programmes spécifiques de recherche et à l'organisation de l'ensemble des acteurs qui y sont confrontés. Des actions coordonnées se sont ainsi développées à différentes échelles sur ces espèces pour en évaluer les dynamiques, les impacts et les moyens permettant de limiter leurs développements sur leurs territoires d'introduction. En parallèle, les autorités chargées de la gestion des territoires ont été amenées à mettre en place des interventions concrètes de gestion destinées à réguler les espèces exotiques envahissantes les plus dommageables. Ces évolutions ont été suivies du développement de politiques et de législations environnementales dédiées à cette problématique.

Les programmes d'éradication ou de régulation d'espèces exotiques indésirables existent en réalité depuis plus d'un siècle et ont concerné prioritairement les ravageurs des cultures et les parasites, dans un objectif de protection des cultures agricoles et de santé des végétaux. Depuis, de multiples autres espèces exotiques envahissantes ont été introduites et se sont dispersées dans tous les types de milieux, jusque dans la nature dite sauvage. Les évolutions des représentations et des besoins humains concernant les milieux naturels ont progressivement amené à considérer et à étendre les démarches de gestion à ces nouveaux territoires, moins anthropisés, et à prendre progressivement en compte les enjeux de conservation d'habitats ou d'espèces.

Dans ces conditions, les pratiques, l'expérience et la perception des gestionnaires d'espaces naturels ont connu une évolution très importante. Cette dernière s'accompagne de questionnements permanents sur les objectifs, les modalités et les conséquences de leurs interventions. Le partage de bonnes pratiques, la diffusion de connaissances scientifiques, la création de relations durables entre chercheurs et gestionnaires participent notamment à l'émergence de nouvelles réflexions et à une prise de recul nécessaire sur la gestion d'un phénomène global, celui des invasions biologiques.

La mise en réseau de plus en plus efficace de toutes les parties prenantes concernées par ces espèces constitue de fait un apprentissage collectif, un « devenir gestionnaire », s'appuyant sur des réflexions permanentes sur l'intégration de la gestion des espèces exotiques dans la gestion des espaces naturels, pour prévenir les invasions biologiques et apprendre à « vivre avec » plutôt que « lutter contre ».

◇ Bibliographie

- DOMMANGET (Fanny), EVETTE (André), PIOLA (Florence), THIEBAUT (Mélanie), MARTIN (François-Marie), ROUIFIED (Soraya), DUTARTRE (Alain), SARAT (Emmanuelle), LAVOIE (Claude), COTTET (Marylise), BOYER (Mireille) et RIVIÈRE-HONNEGER (Anne), « Les renouées asiatiques, espèces exotiques envahissantes », *Science Eaux & Territoires*, Renouées envahissantes-Connaissances, gestions et perspectives, n° 27, 2019, p. 8-13.
- DUTARTRE (Alain) [2004], « De la régulation des plantes aquatiques envahissantes à la gestion des hydrosystèmes », *Ingénieries : eau agriculture territoires*, n° spécial Ingénierie écologique, 2004, p. 87-100.
- DUTARTRE (Alain) [2010], « Peut-on gérer les invasions biologiques ? », dans *Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*, BARBAULT (Robert) et ATRAMENTOWICZ (Martine) éd., Versailles, Éditions Quae, Synthèses, 2010, p. 109-153.
- DUTARTRE (Alain), HAURY (Jacques) et PLANTY-TABACCHI (Anne-Marie) [1997], « Introductions de macrophytes aquatiques et riverains dans les hydrosystèmes français métropolitains : essai de bilan », *Bulletin français de la pêche et de la pisciculture*, 1997, n°s 344-345, p. 407-426.
- DUTARTRE (Alain), MAZAUBERT (Émilie) et SPIELBERGER (Thomas) [2010], « Évaluation critique des politiques publiques mises en œuvre pour gérer les espèces envahissantes », *Science Eaux & Territoires*, 2010, n° 3, p. 140-145.
- DUTARTRE (Alain), MAZAUBERT (Émilie) et POULET (Nicolas) [2012], « Le groupe Invasions biologiques en milieux aquatiques : origines, réalisations, perspectives », *Sciences Eaux & Territoires*, 2012, n° 6, p. 12-17.
- DUTARTRE (Alain), MAZAUBERT (Émilie) et POULET (Nicolas) [2012], « Comment gérer les espèces exotiques envahissantes ? », *Sciences Eaux & Territoires*, 2012, n° 6, p. 18-25.
- DUTARTRE (Alain), MAZAUBERT (Émilie) et POULET (Nicolas) [2012], « Bilan des espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques sur le territoire français : essai de bilan en métropole », *Sciences Eaux & Territoires*, 2012, n° 6, p. 56-63.
- DUTARTRE (Alain) et MENOZZI (Marie-Jo) [2008], « De la gestion des plantes aquatiques envahissantes : intervenir pour quoi, pour qui, avec quelles modalités ? Ou comment agir malgré la variabilité des situations et des enjeux : application à la gestion des jussies », dans *Incertitude et environnement : la fin des certitudes scientifiques*, ALLARD (Paul), FOX (Denis) et PICON (Bernard) éd., Aix-en-Provence, Edisud, Écologie humaine, 2008, p. 371-382.
- DUTARTRE (Alain) et SARAT (Emmanuelle) [2018], « Courte histoire de la gestion métropolitaine des EEE », *Espaces naturels*, 2018, n° 64, p. 32-33.
- DUTARTRE (Alain) et SARAT (Emmanuelle) [2019], « Quels regards et quelles démarches de gestion des renouées asiatiques ? », *Science Eaux*

- & *Territoires*, Renouées envahissantes-Connaissances, gestions et perspectives, 2019, n° 27, p. 20-25.
- MENOZZI (Marie-Jo) et DUTARTRE (Alain), « Gestion des plantes envahissantes : limites techniques et innovations sociotechniques appliquées au cas des jussies », *Ingénieries : eau agriculture territoires*, n° 49, 2007, p. 49-63.
- SARAT (Emmanuelle) coord. [2012], *Les vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion*, Paris, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 2012, 128 p.
- SARAT (Emmanuelle), DUTARTRE (Alain), SOUBEYRAN (Yohann) et POULET (Nicolas) [2017], "A French working group on biological invasions in aquatic environments: towards an improvement of knowledge and management of freshwater invasive alien species", *Management of Biological Invasions*, Vol. 8, 2017, Issue 3, p. 415-424.
- SARAT (Emmanuelle), MAZAUBERT (Émilie), DUTARTRE (Alain), POULET (Nicolas) et SOUBEYRAN (Yohann) [2015], *Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques. Connaissances pratiques et expériences de gestion. Volume 1 : connaissances pratiques*, Vincennes, ONEMA, collection Comprendre pour agir, 2015, 252 p.
- SARAT (Emmanuelle), MAZAUBERT (Émilie), DUTARTRE (Alain), POULET (Nicolas) et SOUBEYRAN (Yohann) [2015], *Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques. Connaissances pratiques et expériences de gestion. Volume 2 : Expériences de gestion*, Vincennes, ONEMA, collection Comprendre pour agir, 2015, 280 p.
- SARAT (Emmanuelle), BLOTTIÈRE (Doriane), DUTARTRE (Alain), POULET (Nicolas) et SOUBEYRAN (Yohann) [2018], *Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion (bis). Volume 3*, Montpellier, Agence française pour la biodiversité, collection Comprendre pour agir, 2018, 212 p.
- SARAT (Emmanuelle), POULET (Nicolas), DUTARTRE (Alain) et SOUBEYRAN (Yohann) [2018], *La valorisation socio-économique des espèces exotiques envahissantes établies en milieux naturels : un moyen de régulation adapté ? Première analyse et identification de points de vigilance*, Paris, UICN France, 2018, 84 p.
- SOUBEYRAN (Yohann) et SARAT (Emmanuelle) dir., Synthèse des assises nationales « Espèces exotiques envahissantes : vers un renforcement des stratégies d'action » tenues à Orléans, 23-25 septembre 2014, Paris, UICN France, 2015, 77 p.

10. Aménager les territoires et protéger les espaces naturels : une compatibilité introuvable ? Le cas des Bornes-Aravis en Haute-Savoie

Robert MOUTARD, agrégé et docteur en géographie

À la différence de la plupart des autres massifs alpins, les Bornes-Aravis, qui jouxtent l'est de l'agglomération d'Annecy, ne sont dotés d'aucun parc naturel, géoparc ou réserve naturelle. Pourtant, les paysages de cette entité montagnarde n'ont rien à envier à ceux de ses homologues proches ou lointains. On se trouve donc ici dans le cas paradoxal où les milieux qu'elle porte, bien que justifiant pleinement protection et valorisation, se trouvent par défaut dans la catégorie de la « nature ordinaire ».

Cette situation s'explique par le refus des élus locaux de toute labellisation institutionnelle visant à préserver les étendues naturelles incluses dans les périmètres qu'ils administrent : ils ne voient là qu'obstacles aux projets de développement économique. Au nom de quoi, ils ont mené unanimement et victorieusement en 2011 une fronde contre la volonté du président de la République d'alors, qui entendait faire classer les Aravis en réserve naturelle. Leur faire remarquer que, sur l'ensemble des massifs du même département, on en compte neuf, ainsi qu'un PNR et deux géoparcs, n'entame en rien leur conviction selon laquelle ce n'est là qu'un épiphénomène en regard de la prospérité du tourisme sportif fondé essentiellement sur les stations de ski. Un tel exposé ne relève pas d'une interprétation, mais de la synthèse de propos recueillis depuis une décennie, directement auprès des édiles de tous rangs impliqués dans la gestion territoriale.

La contribution projetée propose de mesurer l'évolution de leurs opinions, dans une nouvelle configuration spatiale qui se précise et s'accélère : l'intégration administrative dans l'orbite de l'agglomération annécienne toute proche. En effet, dans cette contrée, les populations citadines et touristiques se montrent généralement bien plus demandeuses de mesures de protection de la nature que les sociétés autochtones. Dans cette perspective, la politique traditionnelle de défiance à l'égard de l'institution de zones de protection apparaît de moins en moins tenable, en termes d'attractivité territoriale. Des avis sur cette situation seront recueillis auprès de la structure ASTERS, chargée de la gestion des espaces naturels du département.

Dans un second temps, seront évoquées les stratégies esquissées *in situ* pour contourner les blocages actuels. La plus avancée vise à valoriser le patrimoine paysager, dont les éléments les plus spectaculaires sont les formes du relief, qui comptent parmi les plus emblématiques des massifs préalpins. La gestion de géomorphosites est en effet bien moins contraignante que ne l'est celle de géoparcs, qui, par ailleurs, implique une très lourde procédure d'agrément par l'UNESCO. Si ce domaine thématique relève plus spécifiquement de la géodiversité, il n'est pas étranger à celui de la biodiversité, dont il est le support. Des opérations bénévoles de médiations, relayées par des structures associatives ainsi que par les offices de tourisme, appellent l'attention des visiteurs et des élus sur la richesse des ressources paysagères. Il s'agit d'excursions guidées, de conférences, d'expositions ainsi que de propositions de balisages d'itinéraires de découverte et d'interprétation. L'une d'elles a recueilli l'intérêt d'une commune-phare parmi les stations touristiques locales. C'est un processus analogue qui a abouti à l'aménagement d'un parcours didactique ayant valeur de modèle, dans le canton du Valais, sur les Hauts de Chamason, en 2010. Autre dynamique prometteuse : les acteurs de l'agro-pastoralisme coopèrent volontiers à la gestion et aux extensions progressives des cinq zones Natura 2000 que compte le massif des Bornes-Aravis.

◇ Bibliographie

- BILLET (Philippe), « L'émergence d'un droit du patrimoine géologique en France », dans Actes du premier symposium international sur la protection du patrimoine géologique (Digne-les-Bains, 1991), *Mémoire de la Société géologique de France*, n° 165, 1994, p. 17-19.
- BILLET (Philippe), *La protection du patrimoine géologique. Guide juridique*, Coll. Droit et police de la nature, *Cahiers techniques*, n° 67, 2002.
- DEPRAZ (Samuel) [2008], *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Colin, coll. « U Géographie », 2008, 320 p.
- GIUSTIC (Christian), « Les sites d'intérêt géomorphologiques : un patrimoine invisible ? », *Géocarrefour*, vol. 87, 2012, n°s 3-4, p. 151-156.
- LELLI (Laurent) et PARADIS-MAINDIVE (Sylvie), « Quand le "paysage ordinaire" devient un "paysage remarqué", dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest européen*, t. 7, 2000, p. 27-34. Numéro thématique : L'environnement entre nature et paysage.
- MOUGENOT (Catherine), *Prendre soin de la nature ordinaire*, Versailles, Éditions Quæ, 2003.
- REYNARD (Emmanuel) et PANIZZA (Mario), « Géomorphosites : définition, évaluation et cartographie », *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, vol. 11, n° 3|2005.
- ROUGIER (Henri), *Les Hauts de Chamason, sentier de découverte géographique*, Lausanne, Éditions Loisirs et Pédagogie, 201

11. L'intendance du territoire : le commun, outil stratégique pour la conservation

Claudie HOUSSARD, administratrice du Conservatoire d'espaces naturels [CEN] de Languedoc-Roussillon, intervenante, claudie.houssard@free.fr, Pascal MARTY, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Sonia BERTRAND, directrice du CEN de Languedoc-Roussillon

Le contexte est celui d'une opposition entre deux conceptions de la conservation, l'une plus traditionnelle, fondée sur la valeur intrinsèque de la biodiversité, et l'autre, plus récente, très utilitariste, qui vise à protéger la biodiversité pour les services et les bénéfices qu'elle apporte aux humains (Kareiva & Marvier, 2012). Une partition dans l'espace en résulte souvent. Si la conception très utilitariste est vivement critiquée pour son manque de démonstration scientifique et d'opérationnalité en faveur de la conservation de la nature (Doak *et al.*, 2013 ; Boisvert, 2015 ; Arrignon & Bosc, 2017) et si Godet & Devictor (2018) ont montré qu'un large éventail d'outils classiques de conservation a opéré en faveur de la biodiversité, au-delà du développement d'aires protégées, il n'en reste pas moins que ces transformations à l'œuvre dans la conservation imprègnent les politiques publiques de biodiversité au travers de stratégies et plans, de l'échelle régionale à l'échelle européenne. Dans ce contexte très clivant, certains gestionnaires d'espaces naturels à la fois parties prenantes et témoins de ces transformations, ont pris le parti d'analyser leurs pratiques et d'en promouvoir certaines s'inscrivant dans leurs missions et leurs valeurs.

La promotion du concept d'intendance du territoire (Landstewardship ou Custodia del Territori) par les CEN L-R et M-P (Conservatoires d'espaces naturels Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), dans le cadre d'un programme européen LIFE, le LandLife avec des ONG catalanes et italiennes (Quer *et al.*, 2012 ; Sabaté *et al.*, 2013 ; Lepart, 2013, 2016), s'est ainsi accompagnée d'une approche réflexive sur les pratiques et les modes plus ou moins aboutis d'intendance dans le domaine de la conservation de la nature. Elle a impulsé des travaux analysant et caractérisant les différentes formes d'intendance pratiquées par les gestionnaires et porté un regard critique sur leur développement (Disselhoff, 2015 ; Racinska *et al.*, 2015 ; Mathevet *et al.*, 2018a & 2018b ; Rivaud & Prévost, 2018 ; Lepart, 2019).

Il est apparu que certaines modalités de gestion de la biodiversité, mobilisant l'intendance, sur des territoires de taille restreinte, associant tous les acteurs impliqués, s'inspirent de formes très anciennes de gestion de ressources naturelles analysées par Ostrom (2010) autour des communs. Ce rapprochement est fructueux en bénéficiant des réflexions en cours avec la renaissance du concept de communs (Bollier, 2013 ; Coriat, 2015). Il est de nature à (re)fonder une intendance socio-écologique en France au service de la conservation et facteur d'opportunité pour la démocratie. On y retrouve bien un territoire, une ressource ou un patrimoine, un collectif (ou une communauté) attaché à ces entités et à leur histoire, décidé à agir pour les conserver, un ensemble de règles d'usage, de résolution de conflits et de gouvernance polycentrique, de sanctions, codéfinies et délibérées par le collectif et légitimées par les autorités locales.

Cette constitution de communs révèle une manière de repenser la propriété foncière en termes de faisceaux de droit (Orsi, 2015), facilitant la conservation de la nature. Elle fait émerger du droit négocié (Barrière et Bes, 2017), favorisant une approche intégrée de la gestion des territoires, considérant toutes les interdépendances entre les hommes et la nature, et s'opposant à leur partition et à l'utilitarisme ambiant. L'approche démontre son intérêt pour la conservation d'écosystèmes étendus et complexes comme les pâturages (Léal & Lepart, 2017 ; Derioz *et al.*, 2017 ; Barrière, 2017), les espaces de compensation écologique (Mounier *et al.*, 2017) ou encore les vallées alluviales (Cournez, 2015).

Les pratiques d'intendance, mobilisant les communs, pourraient représenter des outils stratégiques pour la conservation d'espaces à forts enjeux socio-écologiques comme des territoires où l'intendance fait défaut (des communaux, des espaces en déprise, en déshérence ou accaparés pour des intérêts spéculatifs) et des territoires en quête d'intendance (en agriculture à haute valeur naturelle, ou encore à risques avec incendies ou inondations). Il y a lieu de mettre à l'épreuve le concept d'intendance en le confrontant à une grande diversité de pratiques des gestionnaires et de poursuivre l'approche réflexive pluridisciplinaire, pour en révéler tout le potentiel et les éventuelles limites.

◇ Bibliographie

- ARRIGNON (Mehdi) et BOSCH (Christel), « Le plan français de transition agroécologique et ses modes de justification politique. La biodiversité au secours de la performance agricole ? », dans COMPAGNON (Daniel) et RODARY (Estienne) dir., *Les politiques de biodiversité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 205-224.
- BARRIÈRE (Olivier), « Les milieux ouverts et le droit. Le pastoralisme dans les territoires », dans Conservatoire d'espaces naturels [CEN] de Languedoc-Roussillon (coord.), *Terres pastorales : diversité et valeurs des milieux ouverts méditerranéens*, coédition CEN L-R/Éditions du Rouergue, 2017, p. 106-111.
- BARRIÈRE (Olivier) et BES (Cécile), « Droit foncier et pastoralisme, entre propriété et territoire », *Vertigo*, vol. 17, 2017, n° 1 [en ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/18362>]
- BOLLIER (David), *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2014, 192 p.
- BOISVERT (Valérie), « Les services écosystémiques : un nouveau concept ? », dans THOMAS (Frédéric) et BOISVERT (Valérie) dir., *Le pouvoir de la biodiversité. Néolibéralisation de la nature dans les pays émergents*, Versailles, Éditions Quae, 2015, p. 215-229.
- COURNEZ (Estelle), *Sur les traces de l'Allier. Histoire d'une rivière sauvage*, Cesset, Tomacom, 2015, 256 p.
- CORRIAT (Benjamin) dir., *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, éditions Les Liens qui Libèrent, 2015, 295 p.
- DERIOZ (Pierre), HOUSSARD (Claudie) et LEPART (Jacques), « Place du pastoralisme dans les territoires de demain », dans LEPART (Jacques), GIRARDIN (Sébastien) et BARRIÈRE (Olivier) dirs., *Terres pastorales. Diversité et valeurs des milieux ouverts méditerranéens*, Rodez, CEN L-R/éditions du Rouergue, 2017, p. 150-152.
- DISSSELHOFF (Tilmaan), « Alternative ways to support private land conservation », Report to the European Commission, 2015, http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/generalpublications/documents/support_land_conservation.pdf, consulté le 30/07/2018.
- DOAK (Daniel F.), BAKKER (Victoria J.), GOLDSTEIN (Bruce Evan) & HALE (Benjamin), "What is the future of conservation?", *Trends in Ecology and Evolution*, 29/2, 2014, p. 77-81.
- GODET (Laurent) & DEVICTOR (Vincent), "What's conservation does", *Trends in Ecology and Evolution*, 33, 2018, p. 720-730.
- KAREIVA (Peter) & MARVIER (Michèle), "What is conservation science?", *Bioscience*, 62, 2012, p. 962-969.
- LÉAL (Xavier) & LEPART (Jacques), « Le pastoralisme : un outil d'intendance du territoire en Corbières audoises », dans LEPART (Jacques), GIRARDIN (Sébastien) et BARRIÈRE (Olivier) dirs., *Terres pastorales. Diversités et valeurs des milieux ouverts méditerranéens*, Rodez, CEN L-R/éditions du Rouergue, 2017, p. 148-149.
- LEPART (Jacques), « Intendance environnementale », *Espaces naturels*, 44, octobre 2013.
- LEPART (Jacques), « Intendance du territoire », *Espaces naturels*, 54, avril 2016.
- LEPART (Jacques), « De la préservation de la nature à l'intendance du territoire, la difficile renaissance du commun », MICHON (Perrine) dir., *Les biens communs. Un modèle alternatif pour habiter nos territoires au xx^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 93-130.
- MATHEVET (Raphaël), BOUSQUET (François), LARRÈRE (Catherine) & LARRÈRE (Raphaël) [2018a], "Environmental stewardship and ecological solidarity: rethinking social-ecological interdependency and responsibility", *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 31 (5), 2018, p. 605-623.
- MATHEVET (Raphaël), BOUSQUET (François) & RAYMOND (Christopher M.) [2018b], "The stewardship concept in sustainability science and conservation biology", *Biological Conservation*, 217, 2018, p. 363-370.
- ORSI (Fabienne), « Revisiter la propriété pour construire les communs », dans CORRIAT (Benjamin) dir., *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, éditions Les Liens qui Libèrent, 2015, p. 51-67.
- MOUNIER (Bruno), ARNAULD DE SARTRE (Xavier), MAURY (Marc), MOSSANT (Pierre), PIRSOU (Lionel) et BERTRAND (Sonia), « La compensation écologique : le point de vue des Conservatoires d'espaces naturels », *Natures, Sciences, Sociétés*, 2018/2, vol. 26.
- OSTROM (Elinor), *La gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2010, 300 p.
- QUER (Biel), ASENSIO (Nuria) & CODINA (Jordi), *Study of the development and implementation of land stewardship in the Mediterranean Arc and Europe*, 2012, 126 p. en ligne http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=home.showFile&rep=file&fil=LANDLIFE_Comparative_Study.pdf
- RACINSKA (Inga), BARRATT (Lynne) & MAROULI (Christina), *LIFE and land stewardship. Current status, challenges and opportunities. Report to the European Commission*, 209 p. [en ligne : [https://elcn.eu/files/Racinska et al. 2015 LIFE and Land Stewardship.pdf](https://elcn.eu/files/Racinska_et_al._2015_LIFE_and_Land_Stewardship.pdf)]
- RIVAUD (Audrey) et PRÉVOST (Benoît), « L'intendance du territoire : une alternative à la gouvernance néolibérale pour la conservation de la biodiversité dans les espaces naturels ? », *Développement durable et territoires*, vol. 9/3, [En ligne : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/13051>]
- SABATÉ (Xavier), BASORA (Xavier), O'NEIL (Catherine) & MITCHELL (Brent), *Caring together for nature. Land stewardship as a tool to promote social involvement with the natural environment in Europe*, LandLife document, 2013, http://www.cenlr.org/sites/www.cenlr.org/files/users/Nathalie%20Hiessler/landlife/documents/European_manual_L5.pdf, consulté le 30/07/2018.

12. Espace(s) sous haute protection : dialectique attractivité/protection et représentations de la nature. L'exemple des hauts lieux du bassin d'Arcachon

Véronique ANDRÉ-LAMAT, maître de conférences en géographie, université Bordeaux-Montaigne (UMR 5319 Passages) veronique.andre-lamat@cnrs.fr

Lorsque l'on dresse, pour le bassin d'Arcachon, la carte des zonages environnementaux, il peut apparaître comme un espace « surprotégé ». De multiples formes de protection de la nature se superposent et s'enchevêtrent (André-Lamat *et al.*, 2018), comme autant de révélateurs et de traces de l'histoire de sa mise en protection. Trois espaces emblématiques s'y distinguent aujourd'hui : la dune du Pilat et l'île-aux-Oiseaux (sites classés) et le banc d'Arguin (Réserve naturelle nationale). Trois espaces protégés, localisés dans la commune de La Teste-du-Buch et tous marqués par une mobilité qui se développe sur différents pas de temps. Cette mobilité, loin d'être anodine, participe à façonner et reconfigurer les fondations et les modalités de l'action publique. Fortement fréquentés (plus de 1,2 million de visiteurs par an pour la seule dune du Pilat par exemple), ils constituent des hauts lieux de nature, pour les habitants, les touristes comme pour les défenseurs/protecteurs de la nature ; soit, des types de « lieu qui exprime symboliquement, au travers de ses représentations et de ses usages, un système de valeurs collectives ou une idéologie » (Debarbieux, 2013). Au-delà, ils symbolisent l'image du bassin d'Arcachon, incarnant des référentiels, et sont institués en « lieu attribut » (Debarbieux, 1995). À partir de l'analyse rétrospective de ces trois hauts lieux, depuis leur mise en protection, cette proposition de communication vise à mieux comprendre les tensions sociétales induites par la mise en œuvre de politiques de protection, dans un contexte territorial de forte attractivité. Il s'agit donc aussi de mieux appréhender et décoder les relations dialectiques et ambiguës qu'entretiennent les couples attractivité/protection du territoire et ouverture/fermeture de l'espace. Nous montrerons, d'une part, comment l'évolution des statuts réglementaires de ces espaces protégés et de leurs modalités de gestion traduisent certes des successions de paradigmes de protection de la nature, mais aussi les dynamiques du système d'acteurs à différentes échelles, liées à l'évolution des usages de ces espaces, d'autre part, comment les règles d'usage appliquées à ces espaces emblématiques produisent, à certains moments, des conflits environnementaux (Laslaz, 2014 ; Torre et Beuret, 2012) entre protecteurs et habitants, voire même entre habitants et touristes. Ces conflits environnementaux, ancrés dans le territoire, sont produits par des télescopages entre des manières de concevoir et de construire la relation homme/nature par les différentes catégories d'acteurs et par les valeurs différentes (Callicott, 1991 ; Maris, 2010) qu'ils accordent à la nature.

Cette proposition s'appuie sur les données produites et récoltées au cours de deux programmes de recherches (OSQUAR 1 et OSQUAR2 2010-2016 financés par la Région Aquitaine et deux contrats de recherche avec le parc marin du bassin d'Arcachon en 2011 et 2017 notamment).

♦ Bibliographie

- CALLICOTT (John Baird), *Genèse. La bible et l'écologie*, Marseille, Wildproject Editions, 2009 (trad.), 120 p., collection. Domaine sauvage.
- DEBARBIEUX (Bernard) [1993], « Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier », *Espace géographique*, vol. 22/1, p. 5-13.
- DEBARBIEUX (Bernard) [1995], « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, vol. 24/2, p. 97-112.
- DEPRAZ (Samuel), *Géographie des espaces naturels protégés*, Paris, Armand Colin, 320 p.
- LASLAZ (Lionel) dir, GAUCHON (Christophe), DUVAL (Mélanie) et HÉRITIER (Stéphane) [2014], *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 2014, 432 p.
- LE BERRE (Solenn), COURTEL (Julien) et BRIGAND (Louis), *Étude de la fréquentation nautique du Bassin d'Arcachon*. Rapport final, novembre 2010, Direction régionale des affaires maritimes, Aquitaine/Service départemental Arcachon, Géomer, UMR 6554 LETG/Université de Bretagne Occidentale, 94 p.
- MARIS (Virginie), *Philosophie de la biodiversité. Petite éthique pour une nature en péril*, Paris, Buchet-Chastel, coll. « Écologie », 2010, 240 p.
- TORRE (André) et BEURET (Jean-Eudes), *Proximités territoriales*, Paris, Economica, coll. Anthropos, 2012, 105 p.

13. Quelles mesures de gestion des milieux naturels liés aux aménagements de l'estuaire de la Seine des XIX^e et XX^e siècles ?

Sylvain DOURNEL, docteur en géographie, Laurence LESTEL, directrice de recherche au CNRS, Sorbonne Université (UMR 7619 METIS), sylvain.dournel@upmc.fr ; laurence.lestel@upmc.fr

L'estuaire de la Seine est communément identifié sur le seul plan longitudinal, selon la salinité des eaux et l'onde de marée. Ce système de représentation dominant, historiquement associé aux besoins d'une navigation au service de Paris et du trafic maritime international, donne toutefois une lecture incomplète du territoire, excluant de vastes plaines alluviales étendues de part et d'autre du fleuve. Ce système de représentation est surtout l'expression d'importants travaux de fixation, de simplification et de réduction du lit et de l'embouchure du fleuve, opérés par l'État aux XIX^e et XX^e siècles.

De telles actions ont non seulement pour effet de mettre un terme aux caractères mobiles et évolutifs de ces espaces, mais encore de considérablement réduire les liens qu'ils entretiennent avec les milieux humides adjacents. Plus encore, ces travaux transforment ces entités en profondeur : les vasières et les bancs de sable sont rattachés aux territoires adjacents puis aménagés, structurés et valorisés selon les modalités de la loi du 16 septembre 1806 relative au dessèchement des marais. L'octroi avantageux des étendues alluvionnaires aux propriétaires riverains engendre la suppression de milieux humides par leur mise en culture ou leur façonnement à des fins industrialo-portuaires. Ce processus conduit aussi à l'émergence de nouvelles entités (mares, marais, polders, prairies humides, etc.). En parallèle, la réactivation de la dynamique sédimentaire dans le lit canalisé de la Seine voit le développement de roselières et de ripisylves.

La proposition de communication se focalise sur la grande diversité des milieux humides estuariens qui, au-delà de leur mutation ou de leur création récente, ont pour commune mesure de contenir une importante biodiversité, inventoriée dans les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Au sein de ce patrimoine écologique, il s'agit de rendre compte de la grande diversité des mesures de protection et de gestion effectives et de mettre en relief les facteurs de leur progressive instauration. Le processus témoigne en effet de conceptions évolutives en matière de politique environnementale, focalisée d'abord sur les vasières subsistantes, classées en réserve naturelle nationale en 1997, généralisée ensuite aux milieux à biodiversité élevée, par la mise en place du réseau Natura 2000, englobant enfin des milieux naturels plus ordinaires, conservés voire créés dans le cadre des mesures compensatoires, clarifiées par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ce glissement sémantique de la notion de nature est concomitant de la diversification des acteurs investis dans la gestion environnementale de l'estuaire, à l'instar des grands ports maritimes du Havre et de Rouen, amenant à interroger les raisons de leurs prises de responsabilités.

La proposition de communication, attachée aux modes de représentation, de gestion et de gouvernance des milieux de nature, s'inscrit dans le cadre du programme « Trajectoires environnementales de l'estuaire de la Seine » (soutenu et financé par le GIP Seine-Aval) où il est notamment question de mesurer les incidences réglementaires et administratives sur les évolutions paysagères de trois plaines alluviales. La démarche adoptée, mêlant approche diachronique, analyse spatiale et aménagement, se fonde sur l'exploitation de documents d'archives textuels et iconographiques (cartes et plans anciens, gravures et photographies, photographies aériennes), de relevés de terrain, de cartes thématiques tirées de la constitution d'un SIG et d'entretiens semi-directifs auprès de 33 acteurs du territoire estuarien.

◇ Bibliographie

CIZEL (Olivier), *Protection et gestion des zones humides*. Révision du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, 2010.

DAUVIN (Jean-Claude) coord., « Estuaires Nord-Atlantiques : problèmes et perspectives (Mondego, Gironde, Loire, Seine, Escaut, Rhin-Meuse, Elbe, Tamise, Humber, Shannon, Saint-Laurent) », *Bulletin spécial Seine-Aval*, Groupement d'intérêt public Seine-Aval, Rouen, 2006.

DOURNEL (Sylvain) et LESTEL (Laurence), « Incidences réglementaires et administratives sur l'évolution des paysages de l'estuaire de la Seine », dans *GRAIE et Zone atelier de bassin du Rhône*, 3e conférence internationale I.S. Rivers, Campus Lyon Tech la Doua, 4-8 juin 2018.

DUPONT (Valérie) et LUCAS (Marthe), « La loi pour la reconquête de la biodiversité : vers un renforcement du régime juridique de la compensation écologique ? », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, n° 7, 2017.

GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC SEINE-AVAL, URL : <https://www.seine-aval.fr/nos-publications/>

LECOQUIERRE (Bruno), *L'estuaire de la Seine : espace et territoire*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 1998, 188 p.

14. Des réserves à la conservation de la nature ordinaire... et vice versa :

un siècle et demi d'évolutions dans la gestion des forêts publiques françaises

Nicolas DRAPIER, forestier, chargé de mission Espaces protégés pour la Direction générale de l'Office national des forêts, nicolas.drapier@onf.fr

Réserve intégrale et nature ordinaire sont deux notions qui interrogent également le forestier. En France, c'est en forêt que les premières réserves intégrales ont été créées dans la seconde moitié du XIX^e siècle, pour n'acquérir véritablement ce nom qu'un peu moins d'un siècle plus tard. Par-delà ce qui ne fut longtemps qu'une prestigieuse mais anecdotique exception de protection particulière, c'est la "nature ordinaire" et sa gestion qui sont restées au cœur de l'action de l'administration des Eaux et Forêts puis de l'Office national des forêts. Depuis les années 1990, c'est d'ailleurs la gestion courante de ces vastes espaces qui s'est vu attribuer formellement un rôle prépondérant de préservation de la biodiversité forestière, mais dans le même temps que la politique et la doctrine de création et de gestion de réserves dans ces mêmes forêts se sont trouvées de mieux en mieux confortées.

En 1861, c'est l'expression d'une forme nouvelle de demande sociale (comme on ne l'appelait pas encore) qui a été à l'origine à Fontainebleau de la création des premières réserves artistiques, qualificatif dénotant bien l'enjeu alors prépondérant de préservation de "monument naturels", mais aussi une certaine vision fixiste d'un patrimoine pourtant vivant. En 1953, évolution significative, ces mêmes sites ont donné lieu à la création des premières réserves à la fois qualifiées de biologiques et recevant le qualificatif d'intégrales ou bien de dirigées selon les deux grandes options de gestion retenues par les forestiers.

Près de 30 ans plus tard, une vingtaine seulement de ces réserves avait été créée, sur des sites souvent prestigieux mais de façon opportuniste. Il fallut en 1981 et 1986 deux conventions spécifiques entre l'État et l'ONF pour amorcer une politique de développement d'un véritable réseau national de réserves biologiques, complétées en 1995 et 1998 par deux instructions sur les réserves biologiques dirigées (RBD) et intégrales (RBI), qui ont amplement précisé les fondamentaux techniques et scientifiques de ces deux outils.

Dans l'intervalle, 1993 avait été marqué par l'apparition du terme même de biodiversité dans la politique forestière nationale, dans une circulaire du ministère de l'Agriculture. À ce signal, l'ONF publia une première instruction sur la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et la gestion forestière, qui sera révisée en 2009 puis 2018. De façon logique, cette instruction faisait la part belle à la « gestion courante » de la majorité des espaces de forêts publiques, puis le début des années 2000 vit se préciser de mieux en mieux la complémentarité conceptuelle et spatiale entre cette gestion multifonctionnelle (productions, accueil du public, conservation de la biodiversité, protection physique) de la majorité des forêts et la gestion particulière des espaces de protection réglementaire renforcée et par définition plus spécialisés que sont les réserves biologiques.

En parallèle, la directive européenne "Habitats, faune, flore" de 1992 (complétant la directive "Oiseaux" de 1979) avait consacré le principe de prise en compte de la biodiversité, dans un cadre contractuel, dans la gestion multifonctionnelle d'un réseau Natura 2000 couvrant notamment le quart environ des forêts publiques. Puis à partir de 2009, dans un cadre de protection réglementaire renforcée, ce fut la Stratégie nationale de création d'aires protégées [SCAP] à laquelle les forêts publiques, les RB et l'ONF ont contribué significativement.

Depuis le début des années 2010, parmi les dernières étapes d'une histoire constamment évolutive et dont une tendance lourde est la diversité croissante des sollicitations dont les forestiers sont l'objet de la part de la société en général, de leurs tutelles de l'État en particulier, on pourra citer la création, par le ministère de l'Écologie en 2012, d'une mission d'intérêt général sur la biodiversité dévolue à l'ONF (sur les modèles des historiques MIG sur la restauration des forêts en montagne, la protection des forêts contre l'incendie ou la protection des littoraux), mais aussi la publication en 2016 d'un Programme national de la forêt et du bois aux ambitions affirmées sur le rôle de production de la forêt, inscrit dans le contexte de plus en plus prégnant des changements climatiques et de la transition écologique.

15. La trame verte et bleue, moteur d'une reconfiguration de l'outillage cognitif des politiques de la nature. L'expérience des schémas régionaux de cohérence écologique

Adèle DEBRAY, docteure en aménagement de l'espace-urbanisme et actuellement ATER au Conservatoire national des arts et métiers, au sein de l'École supérieure des géomètres et topographes (Laboratoire géomatique et foncier, Équipe d'accueil 4630), adele.debray@gmail.com

Dans cette communication, nous proposerons d'aborder la question de l'élargissement du champ de la protection de la nature à celui de la gestion de la nature ordinaire en France, à travers l'expérience de la mise en place de la politique de la trame verte et bleue [TVB], par ailleurs analysée dans le cadre d'un travail de thèse (Debray, 2015). Nous partons du constat que cette approche revisitée de la conservation, qui emprunte notamment ses concepts au domaine de l'écologie du paysage, est plus complexe que les approches traditionnelles, centrées sur une appréhension statique des objets de nature (Bonnin et Rodary, 2008 ; Jongman et Pungetti, 2004). Elle implique de mieux connaître les éléments de nature ordinaire (les corridors), supports de connexions fonctionnelles entre les zones déjà conservées et imbriqués dans de nombreuses activités humaines (Mougenot, 2003). Dans cette analyse sont ainsi étudiés les effets concrets du passage du « deuxième » au « troisième temps du droit de la conservation de la nature » (Bonnin, 2008) sur les modalités d'élaboration cognitive des politiques en faveur de la biodiversité. Cette dynamique est appréhendée à l'échelle régionale, dans le cadre de la démarche d'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique [SRCE]. Celle-ci correspond à une étape charnière du processus de territorialisation de la TVB, au cours de laquelle il s'est agi de construire, dans chaque région, un document cadre comportant une cartographie régionale des continuités écologiques constitutives de la TVB. Cette démarche, menée entre 2010 et 2015 par les services déconcentrés de l'État et des Régions dans un cadre concerté, a consisté en un travail d'agrégation des données scientifiques disponibles (inventaires, expertises) et de production de savoirs nouveaux sur les espaces de nature ordinaire, jusqu'alors négligés par les naturalistes (Mauz, 2011 ; Alphandéry et Pinton, 2007). Les institutions traditionnelles de la connaissance (associations, administrations) se sont ainsi trouvées en concurrence avec diverses structures (bureaux d'études privés, groupements d'usagers) faisant valoir des capacités d'expertise différentes sur la nature. La construction des SRCE est appréhendée comme un moment de référence pour saisir les changements qu'introduit cette approche réticulaire de la nature sur l'élaboration des politiques publiques. Il s'agit de tirer des enseignements sur les mécanismes cognitifs qui débouchent sur une représentation plus sophistiquée de la nature. Autrement dit, les développements proposés s'intéresseront aux compétences et aux savoirs convoqués dans cette démarche, avec une question centrale : l'identification spatiale de la TVB conduit-elle à une reconfiguration de l'expertise et une recomposition du corpus de connaissances nécessaires à toute politique répondant à des impératifs de conservation de la biodiversité (Dupré et Micoud, 2007) ?

Pour y répondre, nous proposons de mettre en exergue les registres d'expertise et les connaissances, existantes et nouvelles, mobilisés par les acteurs de l'action publique pour représenter des phénomènes écologiques dynamiques sur une carte. En dépit des spécificités propres à chaque dispositif étudié, les analyses menées mettent en valeur un certain nombre de paramètres et de difficultés de mise en œuvre comparables entre les régions. Ce travail s'appuie sur l'analyse de sources écrites, officielles ou informelles, produites par les acteurs régionaux et qui jalonnent l'élaboration des différents SRCE. Elle est étayée par une étude de cas, celle de la Région Centre, où le discours des acteurs du dispositif a été finement recueilli. Cette communication apporte ainsi un éclairage sur les défis que pose, pour les acteurs et l'outillage de la protection de la nature, la mise en œuvre du « troisième temps » de la conservation.

◇ Bibliographie

- ALPHANDÉRY (Pierre) et PINTON (Florence), « Des Znieff à Natura 2000, connaissances naturalistes et conservation de la biodiversité. L'exemple icaunois », *Bourgogne nature*, 6, 2007, p. 59-75.
- BONNIN (Marie), *Les corridors écologiques : vers un troisième temps du droit de la conservation de la nature*, Paris, L'Harmattan (Droit du patrimoine culturel et naturel), 2008, 270 p.
- BONNIN (Marie) et RODARY (Estienne), « Gouvernance et connectivité écologique. Vers une responsabilité partagée de la conservation de la nature », dans EBERHARD (Christian) dir., *Traduire nos responsabilités planétaires : recomposer nos paysages juridiques*, Bruxelles, Bruylant (Bibliothèque de l'Académie européenne de théorie du droit), 2008, p. 567-582.
- DEBRAY (Adèle), *La trame verte et bleue. Vecteur de changement des politiques de protection de la nature ou des politiques d'aménagement ?*, thèse de doctorat, université de Tours François-Rabelais, 2015, 551 p.
- DUPRÉ (Lucie) et MICOUD (André), « Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement : rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels », dans CHARVOLIN (Florent), MICOUD (André) et NYHART (Lynn) dir., *Des sciences citoyennes. La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2007, p. 253.
- JONGMAN (Rob H.G.) et PUNGETTI (Gloria) dir., *Ecological networks and greenways: concept, design, implementation*, Cambridge, Cambridge University Press (Cambridge studies in landscape ecology), 2004, 345 p.
- MAUZ (Isabelle), « Le renouveau des inventaires naturalistes au début du XXI^e siècle », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 76, 2011, p. 13-23.
- MOUGENOT (Catherine) [2003], *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2003, 230 p.

16. Ne pas intervenir, laisser évoluer librement la nature ? Enquête sur les pratiques et représentations des acteurs de la gestion des espaces protégés

Régis BARRAUD, maître de conférences en géographie, université de Poitiers (RURALITES EA 2252), regis.barraud@univ-poitiers.fr

Il y a une quinzaine d'années, en 2003, Bernard Pont, conservateur de la Réserve naturelle de l'île de la Platière (Isère), contribuait à un débat naissant sur le principe de non-intervention en publiant dans la revue *Espaces naturels* un article intitulé « *La longue marche du gestionnaire qui décide de ne rien faire* ». Il invitait alors les gestionnaires à distinguer nettement la non-intervention choisie, résultant « d'une démarche longue et complexe », d'une posture du « laisser-aller ». Dans le même temps, les pratiques gestionnaires centrées sur une approche patrimoniale étaient étudiées et critiquées. La remise en cause de la stratégie patrimoniale pointait un niveau d'intervention jugé parfois excessif, mais elle mettait également en évidence la fragilité de la justification scientifique et éthique des actions entreprises (Génot, 2003 et 2008). Plus largement, cette « suractivité gestionnaire » était associée à « la remise en cause de l'idée de nature autonome » (Schnitzler, Génot et Wintz, 2008). Paradoxalement, cette empreinte gestionnaire dans la configuration et la dynamique des milieux protégés s'est également trouvée confrontée à un retour progressif du sauvage (Athanaze, 2015). Ce processus a d'abord été perçu sous l'angle de la friche et de la fermeture des paysages (Dérioz, 1994 ; Deuffic, 2004 ; Le Floch, Devanne et Deffontaine 2005 ; Dupré, 2005) avant d'être discuté selon des approches plus diversifiées et parfois hétérodoxes dans le champ des sciences paysagistes, de l'agronomie, de l'anthropologie ou encore de la conservation (Clément, 2003 ; Poux, Narcy et Ramain, 2009 ; Dalla Bernardina, 2014 ; Schnitzler et Génot, 2012). Plus récemment encore, les questionnements sur le statut et les valeurs accordées à cette nature plus spontanée et plus sauvage alimentent une réflexion philosophique très nourrie (Larrère et Larrère, 2015 ; Beau, 2017 et Maris, 2018). Sur le terrain, les gestionnaires semblent désormais intégrer de manière beaucoup plus large les principes de non-intervention et la spontanéité des processus qu'elle favorise. Ils engagent des suivis, des opérations de sensibilisation des usagers et propriétaires ou encore des recherches sur les perceptions des espaces concernés (à l'image du CEN Basse-Normandie : programme PRELE).

Précisément, cette communication a pour objectif d'interroger les pratiques et les représentations sociales de la nature associées aux discours, pratiques et espaces de la non-intervention ou de la libre évolution des milieux. Quels sont les espaces candidats au desserrement de l'intervention ? Quelles significations et valeurs sont affectées à cette nature évoluant plus librement ? Reconnaît-on en ces lieux de nature autonome des usages et des savoirs vernaculaires ? Le travail s'inscrit dans le cadre d'une démarche de recherche engagée depuis 2012 sur les conditions d'émergence, les effets sociaux et spatiaux – à l'échelle européenne – de la promotion de nouvelles formes de valorisation du caractère sauvage de la nature (Barraud et Périgord, 2013 ; Barraud et Portal, 2018)¹.

La recherche présentée ici sera fondée, d'une part, sur un état de l'art portant sur les notions de non-intervention et de libre évolution mobilisant la littérature technique et scientifique et, d'autre part, sur une enquête engagée à l'échelle nationale au printemps 2019. Cette dernière porte sur l'identification des pratiques et des représentations associées à la non-intervention et à la libre évolution. En particulier, nous chercherons à confronter les réponses des professionnels de terrain dans différents contextes institutionnels (NATURA 2000, CEN, Syndicats de rivières, PNR, PN) à celles des experts de l'évaluation des actions et stratégies de gestion à l'échelle régionale (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel). Nous espérons ainsi contribuer à l'ouverture d'un espace de dialogue entre chercheurs et gestionnaires d'espaces protégés.

♦ Bibliographie

ATHANAZE (Pierre), *Le retour du sauvage*, Paris, Buchet-Chastel, 2015, 128 p.

BARRAUD (Régis) et PÉRIGORD (Michel), « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? », *L'Espace géographique*, t. 42, 2013/3, p. 254-269.

BARRAUD (Régis) et PORTAL (Claire), « Les figures de la nature sauvage en Europe : ressources territoriales ou espaces en crise ? », dans ROUGET (Nicolas) et SCHMITT (Guillaume) coord., *Natures des villes, natures des champs*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2018, p. 250-275.

BEAU (Rémi), *Éthique de la nature ordinaire. Recherches philosophiques dans les champs, les friches et les jardins*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, 342 p.

CLÉMENT (Gilles), *Le Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Sujet-Objet, 2004, 48 p.

DALLA BERNARDINA (Sergio), *Terres incertaines. Pour une anthropologie des espaces oubliés*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 224 p.

DÉRIOZ (Pierre), *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-est du Massif Central. Structures et dynamiques spatiales*, thèse de géographie, université d'Avignon, 1994, 330 p.

DEUFFIC (Philippe), « La fermeture des paysages dans le Massif Central : regard d'habitants sur une question d'experts », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, vol. 75, 2005, p. 75-96.

DUPRÉ (Lucie), « Des friches : le désordre social de la nature », *Terrain*, vol. 44, p. 125-136.

- GÉNOT (Jean-Claude), *Quelle éthique pour la nature ?*, Aix-en-Provence, Édisud, 2003, 192 p.
- GÉNOT (Jean-Claude), *La nature malade de la gestion*, Paris, Sang de la Terre, 2008, 239 p.
- LARRÈRE (Catherine) et LARRÈRE (Raphaël), *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La Découverte, 2015, 336 p.
- LE FLOCH (Sophie), DEVANNE (Anne-Sophie) et DEFFONTAINES (Jean-Pierre), « La "fermeture du paysage" : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale », *L'Espace géographique*, t. 34, 2005/1, p. 49-64.
- MARIS (Virginie), *La part sauvage du monde*, Paris, Le Seuil, Anthropocène, 2018, 259 p.
- PONT (Bernard), « La longue démarche du gestionnaire qui décide de ne rien faire », *Espaces naturels*, 2003, n° 4, [en ligne : <http://www.espaces-naturels.info/longue-demarche-gestionnaire-qui-decide-ne-rien-faire>]
- POUX (Xavier), NARCY (Jean-Baptiste) et RAMAIN (Blandine), « Réinvestir le saltus dans la pensée agronomique moderne : vers un nouveau front eco-politique ? », *L'espace politique*, vol. 9, 2009/3, [en ligne : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1495>]
- SCHNITZLER (Annick) et GÉNOT (Jean-Claude), *La France des friches. De la ruralité à la féralité*, Versailles, Quae, 2012, 185 p.
- SCHNITZLER (Annick), GÉNOT (Jean-Claude) et WINTZ (Maurice), « Espaces protégés : de la gestion conservatoire vers la non-intervention », *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, 2008, n° 56, p. 29-43.

17. La diversité des représentations et des modes de gestion de la nature en quartiers populaires : trois figures de la nature ordinaire parmi d'autres

Léa BILLEN, doctorante en études urbaines et géographie, université Paris Nanterre

Dans un contexte où l'urbain est « généralisé » (Lussault, 2009), les espaces de nature connaissent une redéfinition : le cadre de vie urbain devient un enjeu environnemental au même titre que les espaces protégés (Larrère *et al.*, 2015). Le paradigme de la ville durable intègre l'impératif de prendre en compte le contexte local dans la gestion de la nature (Emelianoff, 2007). Les acteurs de la fabrique de la ville se diversifient, les pouvoirs publics et les urbanistes devant composer avec l'émergence d'une nouvelle figure politique – l'habitant (Blanc, 2008) – qui participe, à travers des dispositifs de concertation institutionnelle ou par l'activisme militant (Blanc *et al.*, 2017), à la transformation directe des modes de vie et des espaces qu'il investit. Ce double contexte de reconnaissance de la nature en ville et de prise en charge citoyenne de sa gestion prend un visage particulier en quartiers populaires. Les travaux sur les inégalités environnementales ont montré que ces territoires bénéficient peu des aménités environnementales et concentrent les équipements polluants nécessaires au fonctionnement des métropoles (Faburel *et al.*, 2008). Dès les années 1980, ces nuisances environnementales ont fait émerger des réflexions sur l'amélioration du cadre de vie et sa gestion participative, dans le cadre de la politique de développement social des quartiers. Pourtant, la faiblesse de l'ancrage du mouvement écologiste dans les quartiers populaires en France présente ces territoires comme les lieux de l'indifférence à la question de la protection de la nature. Faut-il y voir un repli des quartiers populaires sur la question sociale ou cette indifférence masque-t-elle des représentations et des modes de gestion de la nature différents ? Dans quelle mesure le fait d'habiter en quartier populaire influence-t-il les représentations de la nature et les manières de la gérer ?

S'appuyant sur des enquêtes de terrain menées auprès de collectifs engagés sur des enjeux écologiques dans cinq quartiers populaires français, à Vaulx-en-Velin, à Angers et en région parisienne, cette communication s'intéressera à trois figures de la nature en quartiers populaires : la campagne, la roseraie ou le verger urbains, et la forêt. La figure du champ, ou de la campagne, conçue comme l'anti-nature selon le paradigme de la *wilderness* (Beau, 2017), fait apparaître un rapport à la terre marqué par une tension entre éloignement (environnement minéral, enclavement géographique, difficulté d'accès à la mobilité, etc.) et proximité (pratiques agricoles présentes ou passées, héritages familiaux liés au milieu rural, etc.). La figure de la roseraie ou du verger urbain nous invite à envisager les espaces de nature en quartiers populaires comme les lieux d'une appropriation habitante dans des rapports de négociation parfois conflictuels avec les acteurs institutionnels (ville, métropole, bailleurs sociaux) qui disposent de leviers d'action puissants sur ces mêmes espaces. Enfin, la figure de la forêt, lorsqu'elle apparaît dans un espace fortement urbanisé où la nature se raréfie, est au centre d'un conflit opposant les acteurs défendant sa sanctuarisation au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et/ou de la réduction des inégalités environnementales dans la banlieue nord-est parisienne, ceux qui y voient une ressource à valoriser – donc, à aménager – dans le cadre d'une économie résidentielle, ceux qui défendent un aménagement minimal permettant son ouverture au public, et ceux, enfin, pour qui la forêt correspond à une zone grise dont l'accès leur est heureusement interdit.

Ces trois figures rencontrées au cours des enquêtes de terrain nous permettront d'évaluer la spécificité des représentations et des modes de gestion de la nature en quartiers populaires : il s'agira de montrer que c'est surtout la diversité des représentations et des modes de gestion de la nature qui caractérise les quartiers populaires – diversité qui reflète celle des contextes urbains et des trajectoires résidentielles et migratoires de leurs habitants, et qui dépend de la présence dans le quartier d'acteurs publics ou associatifs porteurs des questions environnementales.

◇ Bibliographie

- BEAU (Rémi), *Éthique de la nature ordinaire : recherches philosophiques dans les champs, les friches et les jardins*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, 342 p.
- BLANC (Nathalie), *Vers une esthétique environnementale*, Versailles, Éditions Quæ, 2008, 225 p.
- BLANC (Nathalie), CANABATE (Alice), DOUAY (Nicolas), ESCOBAR (Angela) et PADDEU (Flaminia), « Mobilisations environnementales et dynamiques des territoires : le cas de Plaine Commune, communauté d'agglomération d'Île-de-France », *Vertigo*, n° 2, vol. 17, 2017.
- BLOT (Denis), DESCOINGS (Johanna) et FABRY (Christian), *Environnement et quartiers populaires : paroles, pratiques, initiatives d'habitants*, Amiens, Licorne, 2018, 239 p.
- EMELIANOFF (Cyria), « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'Information géographique*, n° 3, vol. 71, 2007, p. 48-65.
- FABUREL (Guillaume) et GUEYMARD (Sandrine), « Inégalités environnementales en région Île-de-France : le rôle structurant des facteurs négatifs de l'environnement et des choix politiques afférents », *Espace populations sociétés*, n° 1, 2008, p. 159-172.
- LARRÈRE (Catherine) et LARRÈRE (Raphaël), *Penser et agir avec la nature : une enquête philosophique*, Paris, La Découverte, 2015, 333 p.
- LUSSAULT (Michel), « L'urbain mondialisé » dans *Traité sur la ville*, STEBE (Jean-Michel) et MARCHAL (Olivier) dir., Paris, PUF, 2009, p. 723-772.

18. Du ciel noir à l'environnement nocturne, la construction d'un nouveau front de protection de la nature en France

Johan MILIAN (johan.milian@univ-paris8.fr), Samuel CHALLÉAT et Dany LAPOSTOLLE, Collectif de recherche RENOIR

Depuis les années 1970, plusieurs domaines d'expertise scientifique ont contribué à faire émerger une nouvelle dimension de la protection de l'environnement liée aux effets dégradants de la pollution lumineuse. Cette dernière constitue en soi un objet de controverse entre sciences, notamment sur les différentes façons de la saisir et la définir en tant qu'objet et que fait. Nous retiendrons ici pour qualifier cette forme de pollution le caractère d'un excès de lumière artificielle entraînant des impacts sur les écosystèmes et sur la santé humaine. L'histoire du mouvement de lutte contre l'expansion de l'éclairage artificiel commence à être relativement connue, dans le monde (Crawford, 1991 ; McNally, 2000 ; Cinzano *et al.*, 2001) et en France (Challéat, 2010 ; Mallet, 2011). Les sciences écologiques et médicales ont progressivement constitué des champs de savoirs scientifiques relatifs aux effets et impacts négatifs de l'éclairage artificiel sur les écosystèmes et la santé, qui ont permis la reconnaissance de la pollution lumineuse comme nouveau problème environnemental. Dans cette « contestation » de la lumière, elles ont rejoint les astronomes professionnels et amateurs qui ont été les premiers à dénoncer les impacts socioculturels de l'éclairage artificiel nocturne, en mettant en exergue la perte du rapport à la nuit entendue comme ressource complexe aux dimensions tout à la fois culturelles, philosophiques, scientifiques ou encore paysagères. La question de la « sauvegarde de la nuit » émerge comme enjeu d'action publique en France dans les années 1990 avec la constitution d'un mouvement de mobilisation qui se structure à travers l'ANPCEN [Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne]. C'est au cours des années 2000 que se dessine une première fenêtre d'opportunité politique pour ce mouvement. Le contexte de difficultés budgétaires des collectivités territoriales et la nécessité de plus en plus pressante d'une transition énergétique au regard du réchauffement climatique amènent à considérer différemment la fabrique de l'éclairage urbain. Les postures des éclairagistes évoluent et un nombre croissant de communes adoptent des politiques de réduction des niveaux d'éclairement, voire des coupures de l'éclairage public durant certaines plages horaires. À la suite du Grenelle de l'Environnement, la prévention des nuisances lumineuses se traduit par la création d'un nouveau chapitre réglementaire au sein du Code de l'environnement. Ces dispositions définissent les installations lumineuses et les équipements concernés, ainsi que les différents types de zones sur lesquelles les prescriptions seront déclinées pour tenir compte des enjeux du territoire concerné, normalisant ainsi l'éclairage dans l'espace. La construction de ce champ réglementaire de protection de la nuit se poursuit, à travers différentes étapes (arrêté Batho en 2013, loi Biodiversité 2016 qui fait notamment apparaître le terme ambigu de « paysage nocturne », arrêtés de 2018 qui prolongent les dispositions de l'arrêté de 2013 et définissent les périmètres des sites d'observation astronomique). Dans le même temps, des dispositifs de labellisations de démarches territoriales sont élaborés et mis en œuvre. Les labels étoilés dont le plus connu est celui de la « Réserve internationale de ciel étoilé » [RICE] de l'*International Dark Sky Association* [IDA], sont en fait des certifications internationales. Ce label RICE apparaît en France en décembre 2013, à l'occasion de la labellisation de la première réserve française autour du Pic du Midi de Bigorre et de son observatoire (Bourgeois et Charlier, 2013). Cette première labellisation permet à la France de rejoindre un mouvement qui a alors déjà touché les pays anglo-saxons et plusieurs pays européens. Une autre dynamique de labellisation très importante existe depuis 2009 à l'échelle des communes, celle des « Villes et Villages Étoilés » de l'ANPCEN. Cette démarche, soutenue par France Nature Environnement, la Fédération des PNR, encourage la maîtrise des dépenses d'énergie et les extinctions de l'éclairage public. Dans

le domaine de l'écologie et de la géographie de la conservation, l'expérimentation enfin de méthodologies essayant d'articuler dynamiques des espèces et aménagement du territoire a ouvert un autre chapitre de la mise en protection de la nuit à travers le concept de « trame noire » (Sordello, 2017). Fondé sur le principe de la mise en place de maillages de continuités écologiques, la construction hypothétique de cet outil encourage les recherches sur la fragmentation écologique des milieux par la lumière artificielle (effets et impacts écologiques de la lumière, notamment sur les processus de déplacement, de migrations, de prédation et de reproduction). On le voit donc, du ciel étoilé des astronomes aux « corridors noirs » des écologues, la protection de la nuit et de l'environnement nocturne revêt des déclinaisons plurielles (socioculturelles, écologiques et sanitaires) et s'incarne dans des démarches dont les méthodologies sont parfois encore peu éprouvées. Elle n'en est pas moins un sujet bénéficiant d'un réel effet de mode et l'organisation en novembre 2018 par le Parc national des Cévennes d'un colloque dédié à « la protection et la valorisation de l'environnement nocturne » marque la pleine maturité de cette dynamique. Qu'on la qualifie par la perte de patrimoine, la dégradation d'habitats, les effets perturbateurs voire destructeurs sur les espèces, ou bien la construction potentielle de ressources pour l'action collective locale, l'appropriation de cette thématique de protection par les réseaux d'aires protégées est pleinement en cours. C'est donc à la fois sur la trajectoire de la construction d'un objet d'action publique, la diversité des facettes qu'il propose et sur les enjeux contemporains que nous proposons de développer notre intervention.

◇ Bibliographie

- CHARLIER (Bruno) et BOURGEOIS (Nicolas), « *Half the park is after dark*. Les parcs et réserves de ciel étoilé : nouveaux concepts et outils de patrimonialisation de la nature », *L'Espace géographique*, 2013/3, t. 42, p. 200-212.
- CRAWFORD (David L.) dir., *Light Pollution, Radio Interference and Space Debris*, San Francisco, Astronomical Society of the Pacific conference series, 1991, 17.
- CINZANO (Pierantonio), FALCHI (Fabio) et ELVIDGE (Christopher D.), "The first world atlas of the artificial night sky brightness", *Monthly Notices of the Royal Astronomical Society*, 328(3), 2001, p. 689-707.
- EDENSOR (Tim), "Reconnecting with darkness: gloomy landscapes, lightless places", *Social & Cultural Geography*, 14(4), 2013, p. 446-465.
- MACNALLY (Derek) et MITTON (Jacqueline), "Preserving the astronomical sky", *Astronomy & Geophysics*, 41(2), 2000, p. 2-17.
- MALLET (Sandra), « Paysage-lumière et environnement urbain nocturne », *Espaces et société*, 3, 2011, p. 35-52.
- MATHEVET (Raphaël), *La solidarité écologique : ce lien qui nous oblige*, Arles, Actes Sud, 2012, 206 p.
- MEIER (Josiane), "Designating dark sky areas", dans MEIER (Josiane), HASENÖHRL (Ute), KRAUSE (Katharina) and POTTHARST (Merle) dir., *Urban Lighting, Light Pollution and Society*, New York, Routledge, 2015, p. 177-196.
- SORDELLO (Romain), « Pollution lumineuse et trame verte et bleue : vers une trame noire en France ? », *Territoire en mouvement, revue de géographie et d'aménagement*, n° 35, 2017.
- PECQUEUR (Bernard), « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie rurale*, 261(1), 2001, p. 37-49.

19. Quelle place de la nature spontanée en ville ? Une approche écologique et sociale

Sébastien Bonthoux, MCF en écologie à l'École de la nature et du paysage (INSA Centre Val de Loire, Blois)

Les espaces urbains sont en forte expansion démographique et spatiale. À l'échelle mondiale, des géographes prévoient qu'en 2030, l'espace urbain devrait avoir triplé de surface depuis 2000, pour atteindre plus de deux fois l'équivalent de la superficie de la France. À l'échelle française, les villes hébergent désormais 77 % de la population française et occupent 22 % du territoire, soit une progression de 19 % depuis 2000 selon l'INSEE. Cette forte expansion urbaine induit des changements profonds sur les fonctionnements écologiques. La forte imperméabilisation des surfaces des villes, la fragmentation des espaces verts et les pratiques de gestion humaines ont d'importantes conséquences sur les assemblages d'espèces végétales et animales, en filtrant certaines de ces espèces en fonction de leurs caractéristiques écologiques. D'un point de vue social, les changements des modes de vie des citoyens entraînent une diminution de l'expérience quotidienne et directe de la nature, menant à une méconnaissance et à un désintérêt pour la nature. Pourtant, de nombreux travaux montrent que cette expérience de la nature est indispensable pour la santé et le bien-être humain. Face à ces constats, il importe de trouver des approches qui permettent de donner une place à la nature spontanée et aux processus écologiques en ville et qui favorisent un contact quotidien des citoyens avec une nature acceptée.

Sur la base de nos travaux ainsi que d'une synthèse bibliographique internationale, nous montrons que, quand les pratiques de gestion deviennent extensives, la ville peut accueillir une biodiversité importante. Cette dernière peut se manifester sous diverses formes et à différentes échelles (friches, trottoirs, fleuves urbains). Quand la capacité des espèces à coloniser la ville est faible (localisation dans un paysage régional agricole intensif), il peut être nécessaire d'agir légèrement pour restaurer des processus écologiques (semis de graines de plantes mellifères).

Dans un contexte global de discours en faveur de la biodiversité et de changement réglementaire, le regard des habitants sur la biodiversité spontanée tend à évoluer positivement et rapidement. Nous montrons par exemple que, contrairement aux idées couramment véhiculées, la végétation spontanée des trottoirs est relativement acceptée par les habitants. Pour faciliter l'acceptation de ces changements, de petits gestes d'aménagement ou de gestion et des actions de communication peuvent suffire à faire admettre les nouvelles formes de végétation spontanées.

À travers différents exemples, nous souhaitons mettre en avant qu'en ville il est possible d'amorcer une transition socio-écologique en faveur de la nature spontanée, celle-ci devra trouver une place dans les pratiques de planification, de conception et de gestion.

◇ Bibliographie

- BONTHOUX (Sébastien), VOISIN (Lolita), BOUCHÉ-PILLON (Sabine) and CHOLLET (Simon), "More than weeds: spontaneous vegetation in streets as a neglected element of urban biodiversity", *Landscape and Urban Planning*, 185, 2019, p. 163-172.
- BONTHOUX (Sébastien), CHOLLET (Simon), BALAT (Ilanis) and VOISIN (Lolita), "Improving nature experience in cities: what are people's preferences for vegetated streets?", *Journal of Environmental Management*, 230, 2019, p. 335-344.
- BONTHOUX (Sébastien), BRUN (Marion), DI PIETRO (Francesca), GREULICH (Sabine) and BOUCHE-PILLON (Sabine), "How can wastelands promote biodiversity in cities: a review", *Landscape and Urban Planning*, 132, 2014, p. 79-88.
- BRUN (Marion), DI PIETRO (Francesca) and BONTHOUX (Sébastien), "Residents' perceptions and valuations of urban wastelands are influenced by vegetation structure", *Urban Forestry & Urban Greening*, 29, 2018, p. 393-403.
- MATHEY (Juliane), ARNDT (Thomas), BANSE (Juliane) and RINK (Dieter), "Public perception of spontaneous vegetation on brownfields in urban areas. Results from surveys in Dresden and Leipzig (Germany)", *Urban Forestry & Urban Greening*, 29, 2018, p. 384-392.
- SOUTHON (Georgina Elizabeth), JORGENSEN (Anna), DUNNETT (Nigel), HOYLE (Helen) and EVANS (Karl E.) (2017), "Biodiverse perennial meadows have aesthetic value and increase residents' perceptions of site quality in urban green-space", *Landscape and Urban Planning*, 158, 2017, p. 105-118.

20. Une politique pour protéger les réseaux écologiques ? Mise en œuvre locale de la politique de trame verte et bleue

Francesca Di PIETRO, maître de conférences en géographie, université de Tours (UMR CITERES), et Lofti MEHDI, université de Strasbourg, UMR LIVE

En France, les mesures de protection de la nature apparaissent comme le cumul de différentes approches successives (Depraz, 2008). Une première approche « réglementaire », caractérisée par la protection de milieux vulnérables dans des zones spatialement réduites (réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection de biotopes), a été suivie par une approche « contractuelle », caractérisée par des accords entre les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires forestiers) et les pouvoirs publics jouant sur l'incitation financière, dans des milieux sensibles relativement étendus, définis préalablement par l'État (Natura 2000, mesures agro-environnementales). La politique de trame verte et bleue [TVB] est emblématique d'une troisième approche, ni réglementaire ni contractuelle, où les pouvoirs publics, tablant sur l'engagement volontaire des collectivités locales, protègent non pas des espèces ni leur habitat, mais des réseaux écologiques composés de réservoirs et de corridors. Saluée comme la convergence des politiques de protection de la nature et des politiques d'aménagement de l'espace, la politique de TVB s'appuie sur l'arsenal scientifique de l'écologie du paysage, dont elle est considérée une application territoriale (Debray 2011, Franchomme *et al.*, 2013). Qu'en est-il vraiment ? Au-delà de la cartographie régionale des réseaux écologiques (schémas régionaux de cohérence écologique), c'est la mise en œuvre locale, fondée sur l'implication des intercommunalités, qui donne un sens concret à cette politique.

Notre communication présente l'analyse de la mise en œuvre locale de la politique de TVB à partir d'un cas d'étude situé dans une zone urbaine « intermédiaire », celui de l'agglomération de Tours, particulièrement pertinent pour la politique de TVB en raison de l'importance de l'étalement urbain observé depuis plusieurs décennies (Zaninetti et Andrieu, 2018). À partir de l'analyse cartographique de l'occupation du sol et des caractéristiques réglementaires des zones identifiées comme réservoirs et corridors dans la TVB de Tours, nous montrons que les réservoirs, principalement des zones boisées, sont soumis à un statut de protection émis préalablement à l'élaboration de la politique de TVB, et nous confirmons que les corridors, situés dans des zones agricoles ou péri-urbaines, sont les éléments nouveaux de cette politique. Toutefois l'absence de dimension spatiale (largeur) des corridors et de dispositions spécifiques les concernant dans les plans locaux d'urbanisme, réduit considérablement la portée de cette politique, ainsi que, sans doute, son caractère conflictuel avec les acteurs locaux (agriculteurs, communes). En outre, la localisation de certains corridors et leur superposition avec les projets d'aménagement portés par les communes nous invitent à penser à un détournement de la séquence ERC [éviter, réduire, compenser] qui semble destinée non pas à éviter ou réduire la fragmentation des réseaux écologiques par les projets d'aménagement, mais à produire des ressources pour les communes, *via* la phase de la compensation, prévue dans les études d'impact des projets. Cela confirme les analyses juridiques évoquant la TVB comme l'opportunité d'une réserve foncière locale (Camproux-Duffrène et Lucas, 2011 et 2012). Nous soulignons aussi que la politique de TVB reste cantonnée aux zones rurales et éventuellement péri-urbaines et ne pénètre pas en ville, en dépit de l'intérêt écologique et social d'une trame verte urbaine multifonctionnelle, mis en lumière par des études conduites sur le même site pour deux habitats écologiques urbains : les friches urbaines et les jardins familiaux (Di Pietro *et al.*, 2018). Une politique de protection effective des réseaux écologiques est encore à venir.

◆ Bibliographie

- CAMPROUX-DUFFRÈNE (Marie-Pierre) et LUCAS (Marthe), « La Trame Verte et Bleue : un flou juridique à apprécier localement », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, 43(4), 2011, p. 517-528.
- CAMPROUX-DUFFRÈNE (Marie-Pierre) et LUCAS (Marthe), « L'ombre portée sur l'avenir de la trame verte et bleue. Quelques réflexions juridiques », *Développement durable et territoires*, 3, juillet 2012.
- DEBRAY (Adèle), « La notion de réseau écologique en France : construction scientifique, appropriation par les politiques publiques et traduction territoriale », *Vertigo*, 2011.
- DEPRAZ (Samuel), *Géographie des espaces naturels protégés : genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, A. Colin, 2008, 320 p.
- FRANCHOMME (Magalie), BONNIN (Marie) et HINNEWINKEL (Christelle), « La biodiversité "aménagement-t-elle" les territoires ? Vers une écologisation des territoires », *Développement durable et territoires*, 4, avril 2013, p. 1-6.
- DI PIETRO (Francesca) et CHAUDRON (Clémence), « Les paysages de grande culture et les bords de routes : pratiques de gestion et représentations des agriculteurs », *Projets de Paysage*, 17, 2018 (Paysage(s) et agriculture(s)). Pratiques, projets et politiques dans les territoires ruraux et périurbains.
- DI PIETRO (Francesca), MEHDI (Lotfi), BRUN (Marion) et TANGUAY (Céline), "Community Gardens and Their Potential for Urban Biodiversity", dans GLATRON (Sandrine) & GRANDCHAMP (Laurence) ed., *The Urban Garden City. Cities and Nature*, Springer, 2018, p. 131-151.
- ZANINETTI (Jean-Marc) et ANDRIEU (Dominique), « L'étalement résidentiel des métropoles intermédiaires de la région Centre Val de Loire », *Mappemonde*, 124, 2018, p. 1-21.

Voir aussi :

- BRUN (Marion), BONTHOUX (Sébastien), GREULICH (Sabine) et DI PIETRO (Francesca) « Les services de support de diversité floristique rendus par les délaissés urbains », *Environnement Urbain/Urban Environment*, 11, 2017.
- BRUN (Marion), DI PIETRO (Francesca), & BONTHOUX (Sébastien), "Residents' perceptions and valuations of urban wastelands are influenced by vegetation structure", *Urban Forestry & Urban Greening*, 29, 2018, p. 393-403.
- BRUN (Marion), VASEUX (Lucie), MARTOUZET (Denis) et DI PIETRO (Francesca) « Usages et représentations des délaissés urbains, supports de services écosystémiques culturels en ville », *Environnement Urbain/Urban Environment*, 11, 2017.
- CHAUDRON (Clémence), PERRONNE (Rémi), BONTHOUX (Sébastien) & DI PIETRO (Francesca) "A stronger influence of past than present landscape structure on plant communities of road-field boundary", *Acta Oecologica*, 92, 2018, p. 85-94.
- CHAUDRON (Clémence), PERRONNE (Rémi) & DI PIETRO (Francesca), [2017], "Functional response of plant assemblages of road-field boundaries to management practices", *Applied Vegetation Science*.
- DI PIETRO (Francesca) et MEHDI (Lotfi), « Végétation des espaces boisés et paysage urbain. Le cas d'une ville moyenne », *Projets de Paysage*, 16, 2017 (Arbres et Paysages).
- DI PIETRO (Francesca), MEHDI (Lotfi), CHAUDRON (Clémence) et MOYON (Fanny), « Le lit endigué de la Loire moyenne : de l'image de fleuve sauvage à la reconnaissance de son caractère anthropisé », *Norois-Environnement, aménagement, société*, 242, 2017, p. 7-23.
- MEHDI (Lotfi), WEBER (Christiane), DI PIETRO (Francesca) et SELMI (Wissal) [2017], « Les services écosystémiques urbains, vers une multifonctionnalité des espaces verts publics : revue de littérature », *Environnement Urbain/Urban Environment*, 11, 2017 (Les espaces verts urbains : éclairages sur les services écosystémiques culturels).

21. Évolution et transmutation de l'objet « nature » dans l'histoire de sa conservation

Frédéric DUCARME, chercheur associé au Muséum national d'histoire naturelle (UMR 7204)

Notre proposition de communication envisage d'aborder l'identité de ce qui a fait l'objet d'une « conservation de la nature » depuis les premières formulations de ce concept au XIX^e siècle. En effet, si la formule n'a guère changé (et demeure, malgré l'irruption de nouveaux vocables tels que biodiversité ou services écosystémiques, encore largement dominante) et même si certaines entités (de la forêt de Fontainebleau aux grands parcs américains et africains) ont traversé ces différentes époques, une analyse approfondie met en évidence une évolution marquée des régimes de justification de cette protection, et donc des pratiques associées.

Plusieurs « objets » de conservation nous semblent ainsi se distinguer au fil de ces deux siècles d'histoire de la conservation. Tout d'abord, une nature vue comme ensemble de ressources (tradition forestière française), dont la protection passe par une bonne gestion et un usage raisonné, supposant un conservateur-jardinier (ou éleveur, voire « bon père de famille »). Ensuite, une nature vue comme patrimoine voire monument (tradition américaine), dont la protection s'apparente à celle des monuments historiques (fixation d'un état, mise en valeur touristique), supposant un conservateur-muséographe. Ensuite, une nature vue comme sujet éthique (tradition de la *deep ecology*), dont la protection passe en grande partie par le droit, adossé à une réflexion morale, supposant un conservateur-philosophe voire *gardien* (au sens de Platon). Enfin, une nature vue comme ensemble de processus dynamiques (nature des écologistes post-léopoldiens/odumiens), dont la protection passe par l'analyse quantitative (« *monitoring* »), supposant un conservateur-technicien. C'est ce dernier objet qui justifie la protection de la « nature ordinaire », peu considérée par les précédentes approches.

Chacune de ces « natures » a justifié la protection de certaines entités, extrêmement variables dans leur nature, qu'il s'agisse d'objets inertes (une montagne), de populations dynamiques (les loups du Mercantour, les pollinisateurs d'Île-de-France), de concepts (une espèce, la « *wilderness* », la « valeur intrinsèque ») ou encore de flux de matière (fleuves, services écosystémiques, quotas de pêche). Mais ces différentes approches ont aussi fondé différentes écoles, plus ou moins liées à des milieux disciplinaires, et l'absence de définition univoque du terme « nature » a entraîné incompréhensions et antagonismes entre ces différents protecteurs des multiples visages d'une même déesse invisible.

Nous proposons d'insister en conclusion sur le fait qu'en dépit des modes dominants, aucune de ces approches ne peut se targuer de détenir la clef de la « Nature » et que toute approche de la conservation de la nature doit toujours considérer la diversité des définitions de ce terme et donc des acteurs concernés, au risque de se heurter à l'incompréhension d'une partie des acteurs de terrain, et donc à une opposition mortifère.

◇ Bibliographie

- BATISSE (Michel), "The Biosphere Reserve: A Tool for Environmental Conservation and Management", *Environmental Conservation*, 9(2), 1982, p. 101-111.
- CALLICOTT (John Baird) [1990], "Whither conservation ethics?", *Conservation Biology*, 4(1), p. 15-20.
- CALLICOTT (John Baird) [2008], "Contemporary criticisms of the received wilderness idea", in *The Wilderness Debate Rages On: Continuing the Great New Wilderness Debate*, Athens, University of Georgia Press, vol. 1, p. 24-31.
- CALLICOTT (John Baird) & AMES (Roger T.), "The Asian traditions as a conceptual resource for environmental philosophy", in CALLICOTT (John Baird) and AMES (Roger T.) ed., *Nature in Asian Traditions of Thought: Essays in Environmental Philosophy*, New York, SUNY Press, 1989, p. 335.
- CALLICOTT (John Baird) and NELSON (Michael P.) ed., *The Great New Wilderness Debate*, Athens, University of Georgia Press, 1998.
- CAMPBELL (Stuart), HOEY (Andrew Scott), MAYNARD (Jeffrey), KARTAWIJAYA (Tasrif), CINER (Joshua), GRAHAM (Nicholas A. J.) & BAIRD (Andrew), "Weak Compliance Undermines the Success of No-Take Zones in a Large Government-Controlled Marine Protected Area", *PLoS ONE*, 7(11), 2012.
- CHARBONNIER (Pierre), *La fin d'un grand partage. Nature et société, de Durkheim à Descola*. Paris, CNRS Éditions, 2015, 320 p.
- D'ALEMBERT (Jean Le Rond) et JAUCOURT (Louis de), « Nature », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 11), Paris, 1765.
- DAGOGNET (François), *Considérations sur l'idée de nature*, Paris, Vrin, 2000, 191 p.
- DEMERRIT (David), "What is the 'social construction of nature'?" A typology and sympathetic critique", *Progress in Human Geography*, 26(6), 2002, p. 767-790.
- DESCOLA (Philippe), *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, 800 p.
- DUDLEY (Nigel) éd., *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Deuxième partie : Les catégories de gestion*, Gland, IUCN, 2008, 96 p.
- GUHA (Ramachandra), "Radical American Environmentalism and Wilderness Preservation: A Third World Critique", *Environmental Ethics*, 11(8), 1989, p. 71-83.
- HADOT (Pierre), *Le voile d'Isis. Essai sur l'histoire de l'idée de nature*, Paris, Gallimard, 2004, 400 p.
- HÖSLE (Vittorio), *Philosophie der ökologischen Krise: Moskauer Vorträge [Philosophy of the Ecological Crisis: Moscow Lectures]*, München, C.H.Beck, 1991.
- KAREIVA (Peter) & MARVIER (Michelle), "What Is Conservation Science?", *BioScience*, 62(11), 2012, p. 962-969.
- KATZ (Eric), "The big lie: human restoration of nature", *Research in Philosophy and Technology*, 12, 1992, p. 231-241.
- LALANDE (André), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 1376 p.
- LARRÈRE (Catherine) et LARRÈRE (Raphaël), *Penser et agir avec la nature : une enquête philosophique*, Paris, La Découverte, 2015, 333 p.
- LATOUR (Bruno), *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999, 382 p.
- LENOBLE (Robert), *Histoire de l'idée de nature*, Paris, Albin Michel, 1969, 448 p.
- LEOPOLD (Aldo), *Almanach d'un comté des sables*, New York, Oxford University Press, 1949.
- LEWIS (Simon L.) & MASLIN (Mark A.), "Defining the Anthropocene", *Nature*, 519 (7542), 2015, p. 171-180.
- MILL (John Stuart), "On Nature", *Three Essays on Religion*, London, Longman Green, 1874.
- NASH (Roderick), *Wilderness and the American Mind*, New Haven, Yale University Press, 1967.
- NELSON (Michael P.) & CALLICOTT (John Baird) ed., *The Wilderness Debate Rages on: Continuing the Great New Wilderness Debate*, Athens, University of Georgia Press, 2008.
- PELLICER (André), « Natura, Étude sémantique et historique du mot latin », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 47(3), 1966, p. 978-982.
- ROLSTON III (Holmes), "Nature for Real: Is Nature a Social Construct?", in CHAPPELL (Timothy D. J.) ed., *The Philosophy of the Environment*. Edinburgh, University of Edinburgh Press, 1997.
- ROSENZWEIG (Michael L.), *Win-Win Ecology: How the Earth's Species Can Survive in the Midst of Human Enterprise*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- ROTUNDO (Alessio), "Conception of nature as foundation of a non-fundamental ontology: Merleau-Ponty between the Nature lectures and The Visible and the Invisible", *Metodo. International Studies in Phenomenology and Philosophy*, 1(2), 2013.
- SARRAZIN (François) & LECOMTE (Jane), "Evolution in the Anthropocene", *Science*, 351(6276), 2016, p. 922-923.
- SESSIONS (George), "Wildness, cyborgs and our ecological future: reassessing the deep ecology movement", *Trumpeter*, 22(2), 2006, p. 121-182.
- SOULÉ (Michael), "What is conservation biology?", *BioScience*, 35(11), 1985, p. 727-734.
- WATSON (Robert T.), ZAKRI (Abdul Hamid), CORVALAN (Carlos), HALES (Simon) & McMICHAEL (Anthony), *Ecosystem services and human well-being, Millenium Ecosystem Assessment*, Genève, 2005.
- WORSTER (Donald), *Nature's Economy: A History of Ecological Ideas*, New York, Cambridge University Press, 1990.

22. Protection de la nature abiotique et géoconservation en France : évolutions de la législation et des pratiques du XIX^e siècle à nos jours

François BÉTARD, maître de conférences HDR, université de Paris, Sorbonne Paris Cité (UMR 8586 PRODIG),
Auteur correspondant : francois.betard@univ-paris-diderot.fr

Dans un contexte de changements globaux où les pressions environnementales affectent autant la sphère vivante que non-vivante de la nature, la conservation de la géodiversité (i.e. diversité du monde abiotique : Gray, 2013) est devenue, après celle de la biodiversité, un objet de préoccupation mondiale et de société depuis une vingtaine d'années. De ce contexte général est né un nouveau champ de recherches et d'expérimentations techniques, regroupées sous le terme de « géoconservation », dont les fondements et les principes furent énoncés au milieu des années 1990 par C. Sharples (1995). Aujourd'hui, la géoconservation renvoie à la fois à un ensemble de pratiques, à un mouvement environnementaliste et à une discipline scientifique (Bétard, 2017).

Elle désigne en premier lieu cet ensemble de pratiques visant à conserver la géodiversité et, plus particulièrement, les sites et objets géologiques et géomorphologiques remarquables (Sharples, 2002 ; Prosser *et al.*, 2006 ; Brocx et Semeniuk, 2007 ; Burek & Prosser, 2008 ; Prosser *et al.*, 2013 ; Croft et Gordon, 2015 ; Reynard et Brilha, 2017), par des techniques conservatoires *in situ*, comme la protection physique et/ou juridique de sites vulnérables, ou *ex situ*, par la mise en collection muséologique (roches, minéraux, fossiles).

Bien que formalisée en ces termes seulement depuis le milieu des années 1990, la géoconservation prend ses racines dans un mouvement international de conservation de la nature né en Amérique du Nord dès le XIX^e siècle avec la création des premiers parcs nationaux (Burek et Prosser, 2008 ; Gray, 2013) et, en France, avec la création des séries artistiques de Fontainebleau et de Rambouillet (De Wever *et al.*, 2014). En Europe, c'est au Royaume-Uni que le premier mouvement géoconservatoire de fond prend naissance, à partir des années 1940 (Prosser, 2013), avec la promulgation des premiers textes législatifs visant à protéger le patrimoine naturel abiotique. Si les principes de la géoconservation restent étroitement calqués sur ceux de la conservation biologique, notamment par la création d'aires protégées strictes autour de quelques noyaux patrimoniaux comme les zones « cœur » des parcs nationaux (Poiraud et Dandurand, 2017), le mouvement « géoconservatoire » continue d'accuser un net retard sur le mouvement « bioconservatoire » (Brilha, 2002). Malgré cela, la géoconservation en tant que mouvement de protection de la nature va surtout s'affirmer dans la dernière décennie du XX^e siècle, à la suite de la déclaration internationale des droits de la Mémoire de la Terre (Digne-les-Bains, 1991).

Depuis quelques années, la géoconservation est parfois vue comme une nouvelle discipline scientifique qui émerge au sein des géosciences, certains auteurs comme Henriques *et al.* (2011) s'attachant à en démontrer la scientificité. Elle dispose désormais d'un arsenal de concepts, de principes et de méthodologies qui lui sont propres et qui pourraient permettre de la considérer comme une science à part entière, une autre « science de la crise » (*sensu* Barbault, 1997) au côté de la biologie de la conservation, et étroitement reliée aux sciences du paysage.

L'objectif de cette communication est de dresser la trajectoire historique de la protection de la nature abiotique en France, à travers l'évolution des textes législatifs et celle, parallèle, des pratiques géoconservatoires mises en œuvre sur le terrain, du XIX^e siècle à nos jours. Au-delà de l'analyse diachronique de l'appareil législatif destiné à la protection de la géodiversité (du « site classé » aux récents « APPG » [arrêtés préfectoraux de protection de géotope] en passant par l'outil « réserve naturelle »), la proposition permettra de souligner les spécificités des pratiques de gestion conservatoire des objets géologiques et géomorphologiques et d'affirmer la nécessité d'une conservation intégrée de la géodiversité et de la biodiversité. Une approche comparative avec quelques pays voisins (Allemagne, Suisse, Royaume-Uni) offrira finalement une mise en perspective contextualisée et historicisée dans un cadre européen.

◇ Bibliographie

- BARBAULT (Robert), *Biodiversité : introduction à la biologie de la conservation*, Paris, Hachette, 1997, 160 p.
- BÉTARD (François), *Géodiversité, biodiversité et patrimoines environnementaux. De la connaissance à la conservation et à la valorisation*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université Paris-Diderot, 2017, vol. 1, 270 p.
- BRILHA (José), "Geoconservation and protected areas", *Environmental Conservation*, 29(3), 2002, p. 273-276.
- BROCX (Monique) & SEMENIUK (Vic), "Geoheritage and geoconservation. History, definition, scope and scale", *Journal of the Royal Society of Western Australia*, 90(2), 2007, p. 53-87.
- BUREK (Cynthia V.) & PROSSER (Colin D.), "The history of geoconservation: An introduction", in BUREK (Cynthia V.) & PROSSER (Colin D.) ed., *The history of geoconservation*, London, Geological Society, 2008, p. 1-5.
- CROFTS (Roger) & GORDON (John E.), "Geoconservation in protected areas", in WORBOYS (Graeme L.), LOCKWOOD (Michael), KOTHARI (Ashish), FEARY (Sue) & PULSFORD (Ian) ed., *Protected Area Governance and Management*, Canberra, ANU Press, 2015, p. 531-568.
- DE WEVER (Patrick), EGOROFF (Grégoire), CORNEE (Annie) et LALANNE (Arnault) ed., *Géopatrimoine en France*, mémoire hors-série de la Société

- géologique de France, 14, 2014, 180 p.
- GRAY (Murray), *Geodiversity: Valuing and Conserving Abiotic Nature*, Chichester, J. Wiley & Sons, 2013, 508 p.
- HENRIQUES (Maria Helena), PENA DOS REIS (Rui), BRILHA (José) & MOTA (Teresa), "Geoconservation as an Emerging Geoscience", *Geoheritage*, 3(2), 2011, p. 117-128.
- POIRAUD (Alexandre) et DANDURAND (Grégory), « De la géoconservation au géotourisme : un glissement de paradigme », *Annales de géographie*, 717, 2017, p. 625-653.
- PROSSER (Colin D.), "Planning for geoconservation in the 1940s: An exploration of the aspirations that shaped the first national geoconservation legislation", *Proceedings of the Geologists' Association*, 124(3), 2013, p. 536-546.
- PROSSER (Colin D.), BROWN (Eleanor J.), LARWOOD (Jonathan G.) & BRIDGLAND (David R.), "Geoconservation for science and society. An agenda for the future", *Proceedings of the Geologists' Association*, 124(4), 2013, p. 561-567.
- PROSSER (Colin D.), MURPHY (Michael) & LARWOOD (Jonathan G.), *Geological conservation: A guide to good practice*, Peterborough, English Nature, 2006, 70 p.
- REYNARD (Emmanuel) et BRILHA (José) ed., *Geoheritage: Assessment, Protection, and Management*, Amsterdam, Elsevier, 2017, 482 p.
- SHARPLES (Chris), "Geoconservation in forest management. Principles and procedures", *Tasforests*, 7, 1995, p. 37-50.
- SHARPLES (Chris), *Concepts and Principles of Geoconservation*, Tasmanian Parks and Wildlife Service Website, 2002.

23. Des échelles à saumons du XIX^e siècle aux passes à poissons contemporaines : les trajectoires françaises d'un dispositif et d'une expertise de renaturation

Julien PONGÉRARD, doctorant à l'UMR GESTE (Irstea-ENGEEs)

On se propose dans cette communication d'analyser les trajectoires historiques d'un dispositif qui vise à pallier un inconvénient de l'anthropisation des cours d'eau. Il s'agit de ce que l'on appelle aujourd'hui les passes à poissons, c'est-à-dire l'ensemble des moyens permettant aux poissons de contourner les obstacles transversaux sur les fleuves et rivières. Faire l'histoire de cet objet et des configurations dans lesquelles il s'inscrit permet de saisir un certain nombre d'évolutions dans la gestion et la perception de l'environnement et des ressources naturelles en France. Des échelles à saumons du XIX^e siècle, visant à restaurer la fonction alimentaire des milieux aquatiques naturels, aux passes à poissons contemporaines, inscrites dans des programmes internationaux de protection de la biodiversité, cet objet protéiforme traverse plusieurs époques et s'adapte à différents cadrages que l'on s'attachera à caractériser, en expliquant comment les passes répondent à un certain nombre de problèmes (problèmes eux-mêmes définis et appréhendés de manière située) et comment ce processus d'ensemble participe des régimes historiques de gouvernement de la nature. En analysant les traces matérielles et les discours qui entourent les passes à poissons, on se penchera sur les figures successives qui ont orienté leur développement (acteurs et objets, humains et non-humains), sur l'ensemble des dispositifs et des réseaux (techniques et sociaux, scientifiques et politiques) qui entourent ces objets et sur les paradigmes dans lesquels les passes sont situées (finalités explicites ou implicites ; projets et programmes d'action ; outils pratiques et conceptuels).

On distingue, schématiquement, deux grandes périodes historiques de développement et d'intérêt pour les passes à poissons en France. Un savoir scientifique se constitue autour de cet objet à partir du XIX^e siècle, fruit d'une collaboration entre la Société d'acclimatation et l'administration, afin de répondre à la perception d'un dépeuplement des rivières (Luglia, 2013). Les passes s'inscrivent alors dans un paradigme de protection d'une vocation nourricière de la nature – ce qui n'est pas incompatible avec l'artificialisation des cours d'eau : il s'agit avant tout de restaurer certaines de leurs fonctions perçues comme naturelles (Malangé, 2017). Un tournant historique se joue dans les années 1980, lorsqu'une communauté épistémique (Meyer *et al.*, 2011) se constitue autour des passes à poissons, en s'appuyant sur de nouvelles disciplines scientifiques (mécanique des fluides) et de nouveaux acteurs (ingénieurs hydro-électriciens). Elle se pose en rupture par rapport à l'expertise développée précédemment : il s'agit d'« entrer dans l'ère des passes scientifiques », selon Cazenave (1987) et de développer de nouvelles formes de dialogues entre acteurs et entre disciplines pour répondre à l'enjeu de renaturation des cours d'eau (Williams *et al.*, 2012). Ce tournant épistémologique marque aussi l'avènement d'un nouveau cadrage axiologique : la protection et la restauration de l'environnement, doté d'une valeur propre. Il s'impose à travers des contraintes légales, mais aussi sociales, économiques et politiques (afficher un souci environnemental devient un enjeu important pour diverses institutions). Les limites de ce cadrage sont révélées par les transformations contemporaines, car divers enjeux extrinsèques (institutionnalisation croissante de la protection de la nature, effets du changement climatique, etc.) viennent remettre en cause cette seconde trajectoire des passes à poissons. On étudiera ainsi dans cette communication les continuités et ruptures entre les deux périodes et en leur sein, quant à la gestion de l'enjeu de restauration de la continuité des cours d'eau et aux controverses que cet enjeu suscite. Il s'agit notamment des débats sur les états de

référence de la nature souhaitables et atteignables, des rivalités entre les différents acteurs de la gestion de l'eau et des poissons (notamment autour des modalités de reconnaissance du statut d'expert) et de la perpétuelle mise en question de l'efficacité des passes à poissons. On se penchera sur les réponses qu'y ont apporté les différents collectifs épistémiques historiques, notamment dans la division du travail entre mondes scientifiques, industriels et associatifs. De par leur importance historique, une attention particulière sera portée aux circulations internationales d'objets et de connaissances sur les passes à poissons, mais aussi des représentations de la nature qui y sont véhiculées, que ce soient les modèles de passes importés du Royaume-Uni ou des États-Unis à la fin du XIX^e siècle, les voyages d'études d'ingénieurs aux États-Unis dans les années 1980, l'export européen de l'expertise française au début du XXI^e siècle, ou encore les controverses internationales autour des passes à poissons sur le Rhin, qui mettent aux prises des modèles nationaux divergents de protection de l'environnement, qui se retrouvent jusque dans les débats sur les dispositifs de comptage des poissons. L'étude historique de cet objet original, aussi régulièrement remis en cause que suscitant des intérêts divers, permettra de saisir l'ontologie particulière des dispositifs de renaturation. En se penchant sur les évolutions conjointes des formes données aux passes à poissons, des connaissances qui y sont incorporées et qu'elles suscitent, et de leurs cadrages, on contribuera à l'histoire de la gestion des milieux naturels. Cette communication participera ainsi d'une réflexion sur les objets de la gestion de l'environnement, mais aussi sur l'historicité de la nature elle-même (Latour, 2013), en tant que représentation et objet d'action pour des collectifs d'acteurs pluriels.

◆ Bibliographie

- DASTON (Lorraine), *Biographies of scientific objects*, Chicago, University of Chicago Press, 2000, IX-307 p.
- LARINIER (Michel), « Les passes à poissons : méthodes et techniques générales », *La Houille Blanche*, revue internationale de l'eau, EDP Sciences, 1987, 1-2, p. 51-57.
- LATOUR (Bruno), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991, 210 p.
- LUGLIA (Rémi) « Le dépeuplement des cours d'eaux : un marqueur de l'émergence de la protection de la nature dans la Société d'acclimatation et en France (milieu XIX^e-milieu XX^e siècle) », dans MATHIS (Charles-François) et MOUHOT (Jean-François) dir., *Une protection de l'environnement à la française ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 199-209.
- MALANGE (Jean-François), « Pêcheurs, pisciculteurs, science et État français face au « sauvage » aquatique de 1842 à 1908 », dans FRIoux (Stéphane) et PÉPY (Émilie-Anne) dir., *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine, France, XVI^e-XXI^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2017, p. 149-164.
- MEYER (Morgan) et MOLYNEUX-HODGSON (Susan), « " Communautés épistémiques " : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? », *Terrains & travaux*, 2011/1(18), p. 141-154.
- PERRIN (Jacques-Aristide), *Gouverner les cours d'eau par un concept : étude critique de la continuité écologique des cours d'eau et de ses traductions*, thèse de doctorat en géographie, université de Limoges, 2018.
- WILLIAMS (John G.), ARMSTRONG (Gavin), KATOPODIS (Christos), LARINIER (Michel) & TRAVADE (François), "Thinking like a fish: a key ingredient for development of effective fish passage facilities at river obstructions", *River Research and Applications*, 28(4), 2012, p. 407-417.

24. Vers une approche émotionnelle et affective des entités et milieux naturels ? L'exemple des forêts méditerranéennes françaises

Nelly PARÈS, docteur en sociologie (Espace, UMR 7300, AMU, CNRS), nelly.pares@univ-amu.fr

Ma communication a pour objectif d'étudier les modes d'appréhension de la gestion et de la protection des forêts méditerranéennes en France par les différents acteurs concernés par celles-ci (gestionnaires, propriétaires, scientifiques, décideurs politiques, usagers pour des activités de loisirs). Elle s'inscrit dans une réflexion plus large menée au sein de la sociologie de l'environnement sur les transformations actuelles des rapports des sociétés occidentales à la nature. En m'appuyant sur une analyse de données textuelles (programmes politiques forestiers et de préservation de la biodiversité, plans de gestion, articles d'écologie forestière, rapports ministériels, bulletins d'actualité et d'information forestières publiés par des milieux associatifs forestiers), de données issues d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs variés concernés par la gestion des forêts méditerranéennes, et d'observations à des colloques, séminaires et journées techniques, je montrerai l'émergence d'une conception de la forêt que j'ai désignée de « système-vivant », articulée autour d'une représentation des sylves comme des milieux complexes d'interactions entre êtres vivants. Cette conception se caractérise notamment par la requalification, sur un mode émotionnel et affectif, des entités et des milieux naturels comme « vivants ». Dans un premier temps, j'aborderai les modes d'appréhension de la gestion et de la protection des espaces boisés en France institutionnalisés au sein des politiques publiques forestières et environnementales de préservation de la biodiversité. Les résultats de mon analyse des données textuelles mettent en évidence qu'ils peuvent être rattachés à deux types de conceptions que j'ai catégorisées sous les termes de « forêt-productive » et de « forêt-milieu ». La première, que l'on retrouve de façon privilégiée au sein des politiques forestières nationales, s'articule autour d'une définition de la forêt qui a pour vocation de produire du bois d'œuvre à destination de la filière industrielle. Quant à la seconde, elle est plutôt portée par les associations de protection de la nature et conçoit généralement la forêt comme un milieu de vie pour des espèces animales et végétales, à protéger. Si ces deux conceptions institutionnalisées peuvent ne pas s'accorder sur les normes de gestion et de protection préconisées, je montrerai que, paradoxalement, elles tendent à partager des ressorts cognitifs et normatifs similaires, à savoir scientifico-techniques et utilitaristes. J'aborderai enfin la construction progressive, en contrepoint de ce mode d'appréhension dominant, d'une approche émotionnelle et affective des entités et des milieux naturels, que l'on ne retrouve pas ou peu dans les discours officiels (programmes politiques, rapports ministériels, plans de gestion), mais qui se trouve présente chez certains individus, en particulier parmi les usagers des forêts méditerranéennes pour des activités de loisirs et chez certains membres de milieux associatifs forestiers. Pouvant être rapprochée d'un courant de la philosophie nommé les éthiques environnementales (Leopold, Callicott, White Jr), cette approche, valorisant des modes de relation sensibles et affectifs aux entités naturelles, a d'abord touché les animaux pour tendre progressivement à se diffuser aux végétaux, en particulier aux arbres.

◇ Bibliographie

- PARÈS (Nelly) & ASPE (Chantal), "Chapter 5: Mediterranean forest users and ancient forests: appreciation of a socialized and welcoming nature rather than wilderness", dans PARADIS-GRENOUILLET (Sandrine), ASPE (Chantal) & BURRI (Sylvain) ed., *Into the Woods, overlapping perspectives on the history of ancient forest*, Versailles, Editions Quae, 2018.
- PARÈS (Nelly), ROUADJIA (Anna) et CLAEYS (Cécilia), « Introduction. Réaffectations du foncier : régulation étatique, investissements privés et initiatives citoyennes », *Natures Sciences Sociétés*, 24, 2016, p. 331-333.
- ROUADJIA (Anna) et PARÈS (Nelly) [2017], « Usages du sol : entre exploitation des ressources naturelles et protection de l'environnement », *VertigO*, hors-série, 2017.

Cela fait maintenant plus d'un siècle et demi que la protection de la nature s'inscrit comme une préoccupation en France et qu'elle interroge, de façon changeante, les rapports que les Français entretiennent avec la nature et les solutions qu'ils ont trouvées et mises en place pour la protéger. Au gré des époques, ces solutions et les pratiques des acteurs impliqués n'ont cessé d'évoluer, de se diversifier, en fonction des objectifs recherchés, de l'adhésion ou non de la société à ces objectifs, des savoirs mobilisés, de l'instauration de politiques publiques dédiées, de la création d'un droit spécifique, de la technicisation et de la professionnalisation du secteur, de l'influence de contextes européens (directives) et internationaux (conventions) et de bien d'autres facteurs encore tel qu'aujourd'hui, le changement climatique.

De la réserve intégrale à la nature ordinaire, les figures changeantes de la protection de la nature se déclinent au gré des évolutions, souvent négatives, des composants de cette nature à protéger (milieux naturels, espèces sauvages, paysages), des acteurs impliqués et des modalités de gestion mises en œuvre. Le colloque abordera cette pluralité de formes sous l'angle de leurs trajectoires historiques, mais aussi de leur coexistence au sein d'un panorama, désormais diversifié, de la protection de la nature. Les regards croisés des chercheurs et des acteurs apporteront un éclairage actualisé sur cette large gamme de pratiques et d'objets, parfois nouveaux, de la protection. Ils proposeront des éléments de réponse aux questions suivantes. Quelle(s) nature(s) devons-nous ou pouvons-nous protéger ? Quel « pacte de non-agression » pouvons-nous établir avec la nature ? Quels partenariats les différentes composantes de la société devraient-elles nouer pour agir de concert à sa protection ?

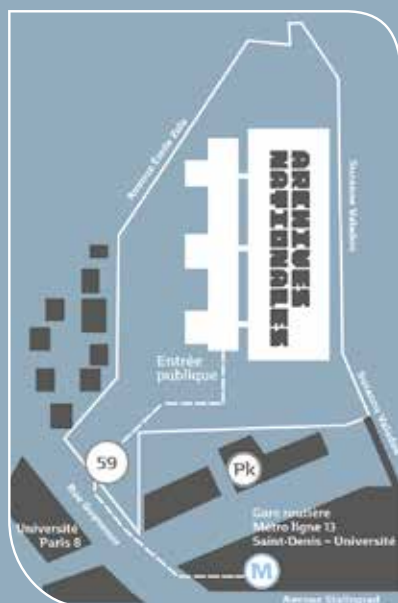
Au lendemain de la publication du rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (en anglais *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, IPBES) sur l'état de la nature et de la biodiversité mondiale et à la veille du Congrès mondial de la nature de l'UICN, organisé en France en 2020, le colloque poursuit l'ambition d'accroître notre réflexivité sur nos pratiques de protection de la nature afin de les adapter aux enjeux environnementaux actuels.

Coordination scientifique : Rémi Beau, docteur en philosophie, université de Bourgogne, Rémi Luglia, agrégé et docteur en histoire, université de Caen Normandie, Aline Treillard, doctorante en droit de l'environnement, université de Limoges

Inscriptions :

<http://enqueteur.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/index.php/842355?lang=fr>

Contact : colloque2019.natureordinaire@outlook.fr



Archives nationales Auditorium

59 rue Guynemer
93383 Pierrefitte-sur-Seine
Métro : ligne 13, station Saint-Denis-Université

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité

www.archives-nationales.culture.gouv.fr

